N° 2
Janv-Fév 1983
12 F

peps

paroles et pratiques sociales

Revue Des Travailleurs Sociaux

ILOTS SENSIBLES

«De l'État-Providence au Quartier-Solidarité»

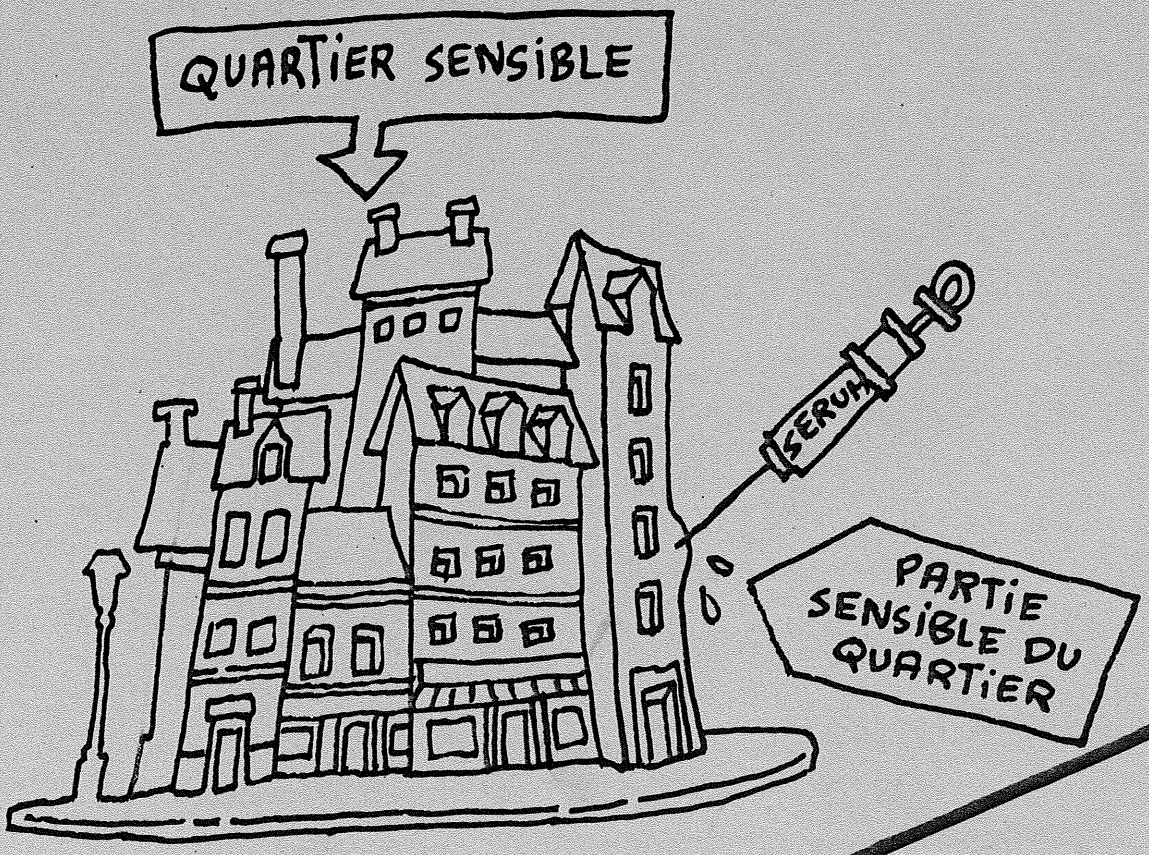

CORAL...
FORMATION 16-18 ANS

Paroles et Pratiques Sociales
1, rue Keller - 75011 Paris

Collectifs :
- Région parisienne :
  ouvert à tous, réunions les premiers et troisièmes samedi du mois de 9h 30 à 12h 30 au 1, rue Keller - Paris 11ème.

Vous pouvez contacter PEPS par téléphone au :
16 - 1 } – 850 08 14 (Christian)
– 876 88 91 (Marie)

- Région centre :
  (28.45.41.37.36.18)
  Catherine Deschamps APF 81, Avenue E. Renan 18000 Bourges
  Tél : (48) 20 12 12
- Région Rhône Alpes
  (01.42.07.26.38.73.74.69)
  Sylvie Couturier Bât. A, Rue Louise Michel 42000 St Étienne

Dessins :
Lidwine Dominique
J.F.Batelier

Directeur de publication :
Mondolfo Philippe
Composition :
VRAC, 15 rue St Sébastien
75011 Paris - Tél : 357 60 48
Imprimerie APOSTROPHE
CIEJ. 42 rue Etienne Marcel - 75002 Paris. Tel: 261 52 68.

Membres du PEPS ayant participé à ce numéro :
Laurence Grange – Marie Joigneaux – José Avila – Isabelle Fabre – Rémy Gaté – François Mourier – Françoise Sellier – Philippe Mondolfo – Brigitte Trocmé – Richard Cerdan – Catherine Genaud – Simone Bouin – Jacqueline Dufresne – Maud — Christian Labatsuzan
Assistants sociaux St-Étienne.

Dépôt légal n° 49299.
Commission Paritaire n° 64819

Paroles et Pratiques Sociales est née à l'initiative d'un groupe indépendant rassemblant des professionnels et des étudiants.

Les travailleurs sociaux s'interrogent souvent, mais leurs propositions sont généralement celles de spécialistes ne se situant pas directement dans la pratique quotidienne.

Quant au champ du travail social, malgré quelques expériences et tentatives innovantes, il se trouve découpé en secteurs isolés les uns des autres, en concurrence, s'abandonnant à l'individualisme et au corporatisme.

Ces manières d'exercer nos professions, d'y réfléchir, de suivre nos formations ne nous conviennent pas. Nous voulons essayer, avec d'autres, de modifier cette situation par :

– l'appropriation de nos paroles et de nos réflexions, leur inscription dans une mémoire sans laquelle il n'y a ni conscience ni force collective.

– l'existence d'un espace d'échange et de large confrontation ouvert à tous les secteurs du travail social, aux courants politiques, idéologiques et syndicaux.

– la prise en main de la conception et de la réalisation de la revue par les travailleurs sociaux eux-mêmes et de façon décentralisée.

– une formule vivante dans le ton, la forme et le contenu.

Rechercher le débat et l'expression des travailleurs sociaux, formuler, questionner et analyser nos vécus et nos pratiques, s'engager sur les terrains professionnels, institutionnels et lieux de formation par nos critiques, propositions et initiatives, rendre compte et participer à ce qui s'élabore dans le champ des idées et des pratiques nouvelles, telles sont les orientations actuelles de la revue.

Où trouver PEPS à Paris ?

Librairie PUF, 49 boulevard Saint-Michel, 5ème
La Brèche, 9 rue de Tunis, 9ème
Le Tiers-Mythe, 21 rue Cujas, 5ème
Parallèles, 47 rue Saint-Honoré, 1er

Qu'est-ce qu'un budget ? Comment le lire ?
Comment se calcule un prix de journée?
Qu'est-ce que le compte administratif ?
Quel est le rôle de la DASS, les contraintes de la direction, les conflits et sanctions ?
C'est ce que vous saurez en lisant la série d'articles dont nous commencerons la publication dès le prochain numéro.

Abonnements (8 numéros) – Simple : 80 F
Soutien : 150 F et plus

Envoi groupé pour diffusion militante : nous écrire
Etranger : nous consulter
Chèque à l'ordre de : PEPS
A retourner à Paroles et Pratiques Sociales
1, rue Keller - Paris 75011
en indiquant, le numéro de départ de l'abonnement

NOM Prénom
Adresse : n° ..... rue .....
Code Postal : ..... Localité : .....

Un moyen efficace d'aider votre journal

ABONNEZ-VOUS !

« LE PREMIER ÉVÈNEMENT DE L'ANNÉE 1983 »

Sommaire

A propos des formations 16-18 ans : «Un métier pour réussir, peut-être ?» . . . . . p 4
Pratiques : le travail communautaire aux Pays Bas . . . . . p 7
La suppression du Service Social en foyers migrants : «Si on te paie, Madame, est-ce que tu restes ?» . . p 8
Dossier : Ilots sensibles De l'État-Providence aux quartiers-solidarité . . . . . p 12
Jusqu'où peut aller l'action sociale ? . . . . . p 15
Actualité : Coral : ce qu'aimer veut dire . . . . . p 17
Documents : Bilan social : un check-up illusoire . . . . . p 22
Courrier - Petites Annonces . . . . p 23
Parole aux livres . . . . . p 24

ÉDITO

«PEPS ? La nouvelle revue ? Ah oui ! C'est pas mal... Mais il n'y a que des articles de fond.» (Comprenez : c'est un peu rasoir, pour parler poliment).

Tel pourrait être le bilan du premier numéro établi à partir des réactions de nos lecteurs. Constat difficile pour les initiateurs d'une revue dite d'humeur et d'humour.

En effet, l'humour a fait les frais de la conversion douloureuse d'une bande de joyeux illuminés en pigiste besogneux suant sang et eau sur la décentralisation.

Mais, chers lecteurs, ne désespérez pas : extrêmement sensibles à vos suggestions, nous allons redoubler d'efforts pour vous éviter l'indigestion.

Aussi, vous ne manquerez pas de remarquer dès ce deuxième numéro :

– la moindre épaisseur du dossier. (On ne l'a pas fait véritablement exprès, mais ça tombe bien).
– le passage à 24 pages.
– un effort de maquette. (Ce n'est pas encore ça, mais ça vient).
– l'ouverture de nouvelles rubriques.
– l'apport plus important d'articles extérieurs au collectif Parisien. (On attend les vôtres).

Par contre, ne cherchez pas :

– les bandes dessinées (on court désespérément après les dessinateurs).
– les articles rigolos (y'en a pas).
– les fiches tricot (y'en aura jamais).

Afin de relever quelque peu le niveau moral et intellectuel de cet éditorial, il est peut-être utile de rappeler l'essentiel des principes Pepsiens :

– le contenu des articles n'engage que leurs auteurs. Cet aspect technique des choses nous a malencontreusement échappé dans le numéro I. (Voir l'interview de la CGT sur la décentralisation).
– l'objectif de PEPS est de devenir un moyen d'expression des travailleurs sociaux au sens large du terme. (Conseillères en économie sociale et familiale, éducateurs, aides médico-psy, puéricultrices, assistants sociaux,) et non pas le bulletin paroissial d'un cercle parisien.

Ainsi, nous souhaitons transformer PEPS, comme nous ne cessons de le répéter, en un espace de large confrontation, dans lequel toutes les formes de participation seront bienvenues : articles, diffusion, création de collectifs, illustrations, critiques, etc...

A PROPOS DES FORMATIONS 16–18 ANS UN MÉTIER POUR RÉUSSIR... PEUT-ETRE ?

Un jeune sur trois quitte l'école sans diplôme ou qualification reconnue, un chômeur sur deux est dans le même cas. Dans la ligne du rapport SCHWARTZ le gouvernement a défini comme prioritaire l'insertion professionnelle et sociale des jeunes et tente par l'ordonnance du 26-3-82 de donner des orientations et de définir des moyens nationaux et locaux (la commune) pour mener à bien son action.

Réussir contre le chômage des jeunes c'est pour le gouvernement réussir contre l'insécurité en accueillant avant le 1-1-83 cent mille adolescents en formation alternée ce qui est mieux que de les voir trainer dans la rue.

C'est aussi amorcer concrètement la décentralisation puisque ce projet est une première application du transfert d'initiative aux élus locaux par la mise en place et l'animation de commissions municipales et la prise de responsabilité financière des communes si elles le souhaitent... et l'on sait quel intérêt il peut y avoir à mettre en place une telle «vitrine» sociale dans la période électorale qui s'ouvre en 83, car comme le conclut la note du Ministère de la Formation Professionnelle, «donner aux jeunes de votre commune un métier pour réussir, ce sera l'un des signes les plus évident de votre réussite municipale».

Le projet est ambitieux et il concerne une population avec laquelle nous travaillons souvent. Nous avons discuté avec Anne-Marie qui est à la fois Assistante Sociale et Formatrice dans un stage d'insertion, ce qui la place dans une situation intéressante pour parler de l'articulation du travail social et de ces stages.

En Mars 82 s'est mis en place une formation pour les 16-18 ans sur la commune ; d'où part cette expérience et sur quoi met-elle l'accent ?

– Cette première expérience correspondait dès le départ à une préoccupation de la municipalité concernant la situation des jeunes. Elle s'est emparée des mesures financières prises par le gouvernement à la suite du Rapport SCHWARTZ (1) pour mettre en place ce premier stage d'insertion social et professionnel.

Il était destiné à cette masse de jeunes de 16-18 ans déscolarisée depuis plus d'un an, en échec scolaire, sans diplôme ni qualification professionnelle, provenant de filières défavorisées de l'Éducation Nationale type classes Pré Professionnelles de Niveau (CPPN) ou des Sections d'Éducation Spécialisées (SES).

Avant leur entrée dans le stage ces jeunes sont assez souvent marginalisés, sans repère, sans horaire, sans autre contrainte qu'un pointage mensuel à l'ANPE. Ils «galèrent» dans les cités. Certains d'entre eux sont connus par les institutions judiciaires et éducatives.

Notre objectif était donc de partir de cette réalité qui, tout en exprimant un rejet du monde des adultes, laisse le jeune profondément insatisfait, mécontent de lui, en échec.

RENDRE CONFIANCE

– Quels ont été le fonctionnement et la pédagogie de ce groupe ?

– Les choix fait à l'époque ont été ceux qu'a repris le dispositif RIGOUT dans la campagne «Un Métier Pour Réussir».

Ainsi ce stage d'insertion d'une durée de 8 mois a comporté plus de 50 % de stage en entreprise. Le principe pédagogique de l'alternance nous a paru évident pour des jeunes présentant un problème d'intégration dans le monde des adultes.

Le stage ne devait surtout pas rester en vase clos mais s'ouvrir au maximum sur l'extérieur. Cette pratique de l'alternance centre de formation – entreprise a constitué pour nous un outil de choix pour aider chaque jeune à définir ou à préciser son projet professionnel, à partir de ses goûts, de ses aspirations, en les confrontant à une expérience concrète.

Nous avons tenté au maximum de valoriser les choses positives et, à partir de ce qu'on appelle «une pédagogie de la réussite», leur rendre confiance dans leurs capacités.

La confrontation des jeunes avec la réalité du monde du travail et de celui des adultes nous a permis de construire avec eux un projet réaliste qui tienne compte des inconvénients et des aspects difficiles de la profession choisie, afin qu'ils puissent choisir en pleine connaissance de cause.

A la fin du stage, le jeune, sur la base d'un projet professionnel, pouvait s'orienter vers une formation qualifiante ou la recherche d'un emploi.

A cet effet nous avons prévu un module sur les techniques de recherche d'emploi (comment téléphoner, répondre à une annonce, se présenter, avoir un entretien avec un employeur).

Nous avons essayé de les faire rompre avec leur comportement habituel de fuite face aux difficultés, attitude qui reflète dans bien des cas celle de bon nombre de leur famille souvent connus des Services Sociaux.

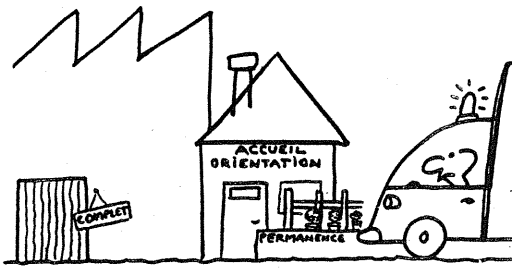

OBJECTIF : L'INSERTION SOCIALE

– La municipalité a-t-elle adhéré à cette politique d'ensemble ?

– Le stage a eu d'emblée le soutien des entreprises communales ou para-communales (OPHLM, maison de retraite...) ce qui a permis de démarrer avec le secteur public les premiers stages en entreprise.

Dans un deuxième temps le responsable du stage s'est rendu dans les entreprises privées.

Cette démarche a été considérée positivement par la municipalité dans la mesure où, d'emblée, le stage s'est largement ouvert aux institutions extérieures.

Les jeunes ont été amener à rencontrer différents intervenants sociaux tel le responsable de la Bourse du Travail, le chef du personnel communal, les

structures socio-culturelles et socio-éducatives locales (centre d'arts plastiques, maison des jeunes...).

On essaie de partir de ce que connaissent les jeunes pour les amener à élargir les circuits qui sont les leurs habituellement avec l'objectif de les amener à connaître et à utiliser les structures et les personnes susceptibles de leur répondre.

UNE STRUCTURE D'INTERVENTION SOUPLE ET RAPIDE...

Il est clair, même pour l'élu qui s'occupe du secteur jeunesse, qu'il est souhaitable que nous restions une structure rattachée à une association, plutôt qu'un service municipal intégré à la fonction communale.

Cela nous permet de garder une grande souplesse de fonctionnement. L'équipe du stage est composée de personnels détachés sur la formation professionnelle ou de formateurs engagés sur des contrats à durée déterminée.

Le stage a été impulsé puis suivi par une «commission municipale 16-18», instance réunissant mensuellement l'ensemble des acteurs locaux concernés par le problème : ANPE, CIO, directeurs de LEP, élus responsables du secteur

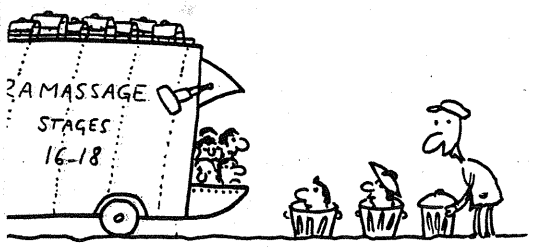

jeunesse, l'ensemble des animateurs de l'office municipal de la jeunesse, les Services Sociaux représentés par le responsable de circonscription et la déléguée de coordination...

Cette commission a en principe un rôle d'animation et de suivi pédagogique de l'action en faveur des 16-18, mais nous permet aussi d'impliquer l'ensemble des partenaires qui la composent et de leur faire prendre leurs responsabilités.

Elle ne se réunit cependant pas suffisamment pour jouer un réel rôle d'impulsion. En effet, l'installation du dispositif RIGOUT s'est faite à coups de dossiers déposés en quelques jours.

La préfecture adresse aux municipalités des télégrammes demandant de déposer des dossiers de stage dans les 48 heures. Il faut s'accrocher, travailler le soir, sous peine de n'obtenir aucun financement si le dossier n'est pas prêt le jour de la commission d'agrément des stages qui se tient à la préfecture du département.

Faute de temps, c'est l'élu qui prend les décisions.

ON LEUR A DONNÉ LE GOUT MAIS PAS LES MOYENS.

— Quel bilan tirer de cette première expérience ?

— Les jeunes ont beaucoup investi dans le stage et se sont accrochés à leur projet professionnel. Ils ont rencontré des gens, des institutions qui leur seraient restés inconnus.

Notre objectif était de donner aux jeunes envie de se faire une place dans le monde du travail et dans la société. On a réussi à leur communiquer cette envie.

Mais notre déception, et la leur, s'est située au niveau de la difficulté à trouver des débouchés.

Un autre échec partiel vient de l'absence de remise à niveau des connaissances. En effet certains jeunes ont trouvé un débouché, un stage de formation, un apprentissage, mais ont eu de très grosses difficultés à suivre faute d'un niveau scolaire suffisant.

— Vous leur avez donné le goût de quelque chose...

— ... mais pas les moyens ! Ce sont nos limites dans le cadre de stages de cette durée. Une remise à niveau pour des jeunes complètement en échec scolaire est très difficile à mettre sur pied de façon satisfaisante même quand le jeune est motivé.

Les jeunes et les formateurs se sont sentis frustrés de se trouver confronté aux limites du système après avoir cru presque tout possible.

— Et vous en tant que formateurs ?

— Cela nous a amenés à une réflexion sur ce problème de remise à niveau et d'essayer de travailler avec le jeune dans les domaines où il a des lacunes afin de l'amener à pouvoir passer les tests et les sélections qui ouvrent les portes des formations qualifiantes.

Sur les 23 jeunes passés par le stage d'insertion de l'an dernier, un bilan récent montre que 15 d'entre eux ont un emploi ou une formation, 5 sont suivis par la Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation des jeunes et continuent à recevoir des propositions. Des 3 autres nous sommes sans nouvelle.

POSER PLUS LARGEMENT LE PROBLEME DE L'ÉCHEC SCOLAIRE.

Au niveau de la municipalité, il y a eu au début un courant opposé à la mise en place de ces stages, considérés comme se substituant au rôle et aux responsabilités de l'Éducation Nationale.

L'intérêt était d'amener les enseignants à réfléchir aux résultats de leur pratique plutôt que de mettre à côté un dispositif-béquille, qui se substituait aux carences de l'école.

Dans ce stage nous mesurons les limites et les échecs de l'Éducation Nationale. Nous voulons cependant garder contact avec l'école pour, à partir d'autres méthodes pédagogiques, d'une réflexion plus globale sur la situation de ces jeunes, interpeller les enseignants, rencontrer les chefs d'établissement et peut-être susciter par l'intermédiaire des syndicats d'enseignants une réflexion sur leurs pratiques et la mise en place d'un temps pour s'interroger sur leur pédagogie et se former.

Cette démarche, certains l'ont à titre militant ; il serait cependant souhaitable que cela soit institutionnalisé et inclu pleinement dans le travail de l'enseignant, plutôt que d'être laissé à sa bonne volonté.

CES STAGES : UN OUTIL POUR LES TRAVAILLEURS SOCIAUX.

La commission municipale a fait une place aux Travailleurs du Service Social ; c'est ainsi que le responsable de circonscription a participé avec un membre de l'ANPE et le directeur du stage, à la sélection des stagiaires.

Les Travailleurs Sociaux (TS) sont également représentés dans la commission municipale 16-18 ; mais ils n'ont pas joué le rôle qu'on pouvait penser. Pourtant les trois quart des stagiaires venaient de familles suivies par le Service Social.

Le fait que je soie Assistante Sociale encore impliquée à mi-temps dans le service social municipal a pourtant facilité l'information des collègues, mais seuls les services directement concernés par les jeunes (ASE, éducateurs de prévention, éducation surveillée...) se sont sentis vraiment impliqués.

Le service social de secteur traite la situation de la famille d'une façon beaucoup plus globale et un stage d'insertion n'est pas un outil déterminant dans le plan d'action qu'il mène dans la famille.

C'est moi qui ai assuré ce travail de coordination au cas par cas.

— Quelle aurait été la collaboration nécessaire ?

— Pendant le stage les problèmes familiaux finissent toujours par réapparaître. Par exemple la rémunération est insuffisante pour les familles qui posent aussi le problème de la reprise de paiement des prestations familiales.

Certains jeunes peuvent aussi être en conflit avec leurs parents.

Ma formation de TS m'a permis de régler très vite quelques petits problèmes sur le champ, et pour le reste d'orienter en connaissance le jeune

vers les services compétents. Cela aurait été plus difficile s'il n'y avait pas eu de TS dans le stage.

Dans l'ensemble des autres communes ces stages ont fonctionné dans un grand isolement. L'existence sur la commune d'une commission où les TS ont été impliqués c'est important mais peut-être insuffisant.

Certains, plus souvent des éducateurs chargés de jeunes en difficulté, pensent que l'existence de ce stage va leur permettre de souffler un peu, le jeune étant provisoirement casé.

Or il est évident pour nous qu'en aucun cas nous ne pouvons nous substituer au TS. Nous ne pouvons être qu'un outil dans leur travail avec le jeune.

Nous aurions souhaité pouvoir rencontrer plus régulièrement les divers intervenants sociaux mais pour l'instant cela n'a pu se faire suffisamment.

J'ai cependant tenté de faire ce travail de liaison. Laisser tomber cet aspect me paraissait impensable en tant qu'Assistante Sociale, même si cela prend énormément de temps.

L'APPORT SPÉCIFIQUE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX : LA CONNAISSANCE DU MILIEU.

La présence de TS dans ce type de formation devrait permettre de prendre en compte cette dimension. En effet ce sont souvent les enfants des familles qu'ils suivent.

Ainsi on parle beaucoup en ce moment de la prévention de l'inadaptation sociale, ce serait dommage de ne pas saisir une telle occasion.

Il est absurde qu'un dispositif destiné à faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes fonctionne en vase clos. Il faut tout décloisonner ce qui fournirait aux TS l'occasion de mesurer les problèmes réels des jeunes, leur difficulté à faire une lettre, à se rendre à un rendez-vous, à prévoir un déplacement inhabituel, à téléphoner etc.

L'ensemble de ces informations peuvent leur permettre de dépasser les problèmes matériels auxquels ils sont quotidiennement confrontés et enrichir leur action auprès des familles.

Le TS peut aussi apporter dans l'équipe du stage sa connaissance des problèmes familiaux. Certains formateurs venant de l'université ou de l'entreprise ont souvent une grande méconnaissance de la vie des gens dans les cités et de ce type de jeune en échec, désespéré.

Pour les formateurs récemment diplômés les formations 16-18 constituent un débouché de choix. Mais leur formation même nous pose souvent un problème au niveau du recrutement car nous pouvions difficilement les intégrer à un projet qui tienne pleinement compte de ce qui fait le quotidien de ces jeunes.

Je pense que des TS, même pas particulièrement impliqués auprès d'adolescents ont un savoir à apporter, très complémentaire du rôle plus technique des formateurs.

On voit aussi au cours du déroulement du stage apparaître la dimension affective, relationnelle ou éducative au sens large, qui passe entre jeunes et formateurs.

Des TS sont peut-être plus formés à cet aspect des choses, à l'analyser avec un certain recul, sans trop se faire bouffer.

Par ailleurs il ne suffit pas d'organiser un beau programme de formation, il faut aussi négocier constamment entre l'équipe et le jeune pour amener ce dernier à un projet qui tienne compte de la réalité et non de ses rêves et cela me semble une démarche bien souvent expérimentée par les travailleurs sociaux.

Les TS ont donc toute leur place dans les équipes qui organisent ces stages, dans un esprit de complémentarité et de pluridisciplinarité.

UN MÉTIER POUR RÉUSSIR

Le dispositif s'articule autour de trois structures :

– La Permanence d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) assure l'accueil et l'écoute du jeune, décante sa demande et fait des propositions d'orientation vers des stages qualifiants ou des contrats de formation.

La PAIO a aussi pour fonction de faire remonter les besoins de formation exprimés par les jeunes à condition qu'ils correspondent à des débouchés réels, une commission préfectorale se chargeant de délivrer l'agrément (label PAIO).

Comme tous les jeunes reçus à la permanence ne sont pas susceptible d'entrer directement dans un stage qualifiant, la PAIO s'appuie sur deux structures complémentaires.

– Les Stages d'orientation collective approfondie (SOCA) durent six semaines avec comme objectif la connaissance des métiers, l'approfondissement du projet professionnel.

– Les stages d'insertion alternés pour partie en entreprise pour l'autre au centre, ont comme objectif l'insertion du jeune dans la vie professionnelle ou dans un stage qualifiant.

Les crédits de la campagne «Un Métier pour Réussir» sont de 2250 millions et au 1er novembre 874 permanences d'accueil et missions locales fonctionnaient ayant accueilli 80 000 jeunes de 16 à 18 ans.

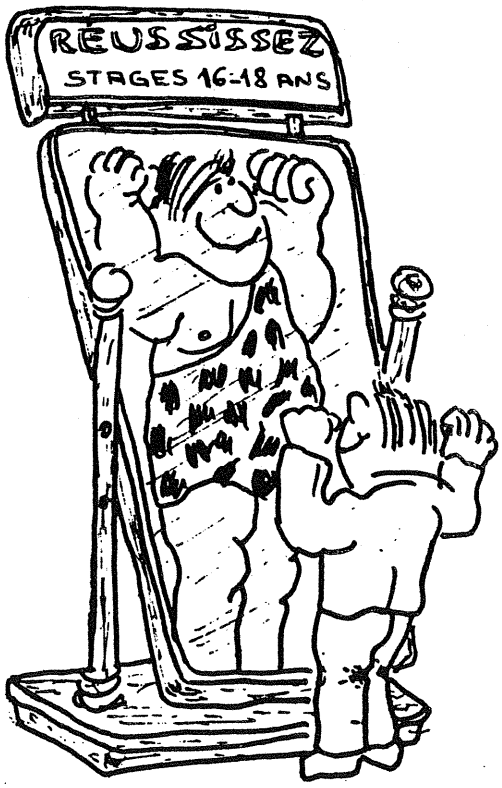

Propos recueillis par PHILIPPE

(1) – Rapport remis fin 81 au gouvernement concernant l'insertion professionnelle et sociale des jeunes. Il insistait sur la nécessité d'une qualification pour tous à 18 ans.

TRAVAiL COMMUNAUTAIRE AUX PAYS-BAS

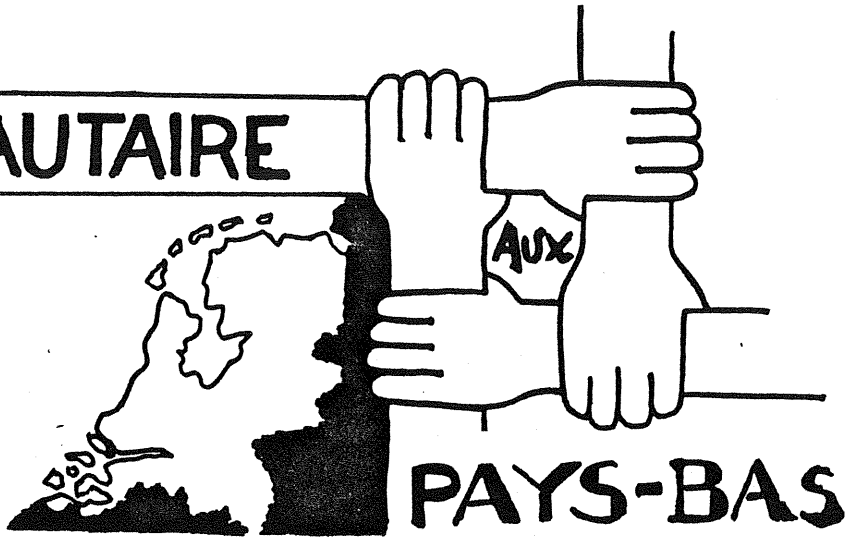

La promotion 82 de l'école de Service Social de Saint-Étienne a effectué un voyage d'études d'une semaine aux Pays Bas, dont ils rendent compte ici.

HISTORIQUE

L'idée est venue des U.S.A. après la deuxième guerre, mais elle était déjà enracinée à cause des polders et de la lutte contre la mer.

1950 : l'idée de base est l'intégration, l'harmonisation et l'adaptation. La notion de bien être est le point de départ du Travail Social Communautaire et reste un outil de l'État.

1968 : le Travail Social Communautaire devient un outil de la population. Peu à peu, on se pose des questions sur le T.S.C. : n'est-il pas un nouveau moyen de manipuler ? ; le T.S.C. prend donc une orientation politique qui entraîne la méfiance des gens qui persiste encore aujourd'hui. La question des choix aussi se pose : faut-il partir des problèmes ou faut-il partir des groupes défavorisés ?

L'idée de base devient : motiver les gens à changer leur situation. Le T.S.C. ne peut réaliser tous les désirs des gens, cela doit correspondre à un désir de changement de la population elle-même.

Cette évolution s'est faite grâce à l'organisation des travailleurs sociaux qui réfléchissent ensemble.

QUELQUES EXPÉRIENCES

• Association communale de T.S.C. de Brummen

But : permettre aux individus de s'exprimer et de défendre leurs intérêts vis à vis des autorités.

Moyens : l'association reçoit des appels de personnes, elle les aide à constituer un groupe de travail et apporte une aide technique. Elle se retire lorsque le groupe est autonome ou lorsqu'il a trouvé une autre structure locale de soutien. Elle fait souvent appel à des membres bénévoles de la population.

• Centres socio-culturels

Objectifs : promouvoir la prise de conscience de la population quant à son milieu d'habitation, de travail et de vie, et encourager de sa part une participation active et critique en l'aidant à utiliser son propre potentiel de capacités et de compétences.

Exemple : A Eerbeek, petite ville hollandaise, de nombreuses familles turques rencontraient des problèmes de logement. Elles ont donc contacté l'équipe d'animateurs et une concertation s'est mise en place. Un comité turc s'est alors constitué. Son action est centrée sur l'amélioration de la vie des turcs avec maintien de leur culture. D'une part, différentes démarches ont été faites auprès de la municipalité pour l'obtention de logements, l'installation d'un médecin turc, d'une mosquée. D'autre part, différentes activités se sont organisées au niveau de centre socio-culturel : apprentissage de la langue hollandaise, information syndicale, etc...

• Centre social d'Amsterdam

A côté d'autres activités, celui-ci s'intéresse au problème de la rénovation urbaine.

Amsterdam est une ville qui, depuis le début du XXème siècle a eu des problèmes de logement ; cela reste encore aujourd'hui une des préoccupations majeures de la municipalité. Face à cela, toute une rénovation de la ville s'organise. La municipalité prévoit des groupes de travail, composés de fonctionnaires, afin de canaliser l'expression de la population, et nomme un adjoint spécial à la mairie. Les groupes de travail ont des possibilités financières et juridiques que leur confère la municipalité.

Par rapport à cela, le centre social définit son rôle comme étant de mobiliser la population et de l'amener à s'organiser pour préparer son propre projet. Cette réflexion préalable à la rencontre avec le groupe de fonctionnaires permet à la population une critique possible des propositions de la municipalité.

• L'association Régionale des travailleurs étrangers.

Le nombre des travailleurs immigrés a pris de l'ampleur vers les années 1960, surtout italiens et espagnols. Comme dans les autres pays, les migrants se sont installés et de nombreuses familles sont arrivées.

C'est le ministère des affaires culturelles, des loisirs et de l'action sociale qui est chargé du bien-être des étrangers. L'accent est mis d'abord sur l'accueil des personnes seules puis porte sur l'encadrement des familles. Le ministère subventionne les travaux de ces associations régionales.

Ces organisations spécialisées, émanant de l'initiative privée, occupent une place particulièrement importante dans l'ensemble des mesures en faveur du travailleur étranger et de sa famille. Elles ont pour mission de réduire les obstacles que rencontre le travailleur étranger, en particulier sur le plan du logement et du travail.

L'exécution de la politique de bien-être est donc en majeure partie aux mains de l'initiative privée, ce qui est typiquement hollandais. Bien que l'État subventionne cette initiative, elle reste libre de sa gestion.

• Centre de Formation de jeunes à Zutphen

Le Centre répond aux demandes ponctuelles des jeunes, rassemblés en divers groupes, et sur cette base la discussion s'élargit aux problèmes de la vie quotidienne. Il essaie de faire prendre conscience aux différents groupes de leur situation, dans le but de la modifier si elle ne les satisfait pas.

Le Centre est financé à 100 % par l'État.

Les groupes :

- les jeunes 16-19 ans (issus de milieux défavorisés en général)
- les étrangers qui apprennent le hollandais en fonction de leur situation (méthode Paulo Frère)
- les analphabètes hollandais
- les handicapés (mal acceptés par les autres groupes, mais très motivés)
- les femmes.

La drogue et l'alcoolisme sont deux problèmes importants rencontrés parmi les groupes. Des syndicats de drogués se sont formés, rejetant les méthodes thérapeutiques classiques.

Ce compte-rendu est simplement une présentation et non une réflexion. Celle-ci est en train de s'effectuer au sein d'un collectif de Travail Social Communautaire, constitué de membres de la promotion.

Mais dès notre retour, plusieurs questions se sont posées par rapport au Travail Social Communautaire pratiqué en Hollande. Ces questions sont sujettes à débat.

– Le Travail Social Communautaire est financé par l'État, or il semble constituer une opposition. Pourquoi ? Et constitue-t-il vraiment une opposition ?

– Comment se situe le travailleur social par rapport aux partis politiques ? Le domaine politique est-il différent du domaine du T.S.C. ? Les deux ne sont-ils pas complémentaires ? (On note que les communes de gauche font plus appel au T.S.C. que celles de droite).

– Le travailleur social communautaire peut-il faire à la fois T.S.C. et travail social individuel ?

– Comment le travailleur social communautaire peut-il travailler avec des groupes aux intérêts différents ou opposés ?

Promotion Assistants Sociaux
79-82 St-Étienne.

SUPPRESSION DU SERVICE SOCIAL DANS LES FOYERS DE TRAVAILLEURS IMMIGRÉS.

«SI ON TE PAIE, MADAME, EST-CE QUE TU RESTES ?»

Sur les 4 millions d'immigrés vivant en France, 750 000 sont considérés comme travailleurs isolés (célibataires ou mariés vivant seuls). 150 000 lits seulement sont offerts en foyers occupés à 85 % par des immigrés.

Les quelques 600 000 autres sont logés dans des garnis, hôtels meublés etc... Compte tenu des problèmes de logement actuels, la demande de lits en foyer demeure très forte notamment dans les grands centres urbains (d'où la présence importante de résidents clandestins dans les foyers).

LES BESOINS SOCIAUX DES IMMIGRÉS

Partant du postulat que «l'inégalité entre usagers des services publics, en principe accessible à tous, est maintenant un fait établi», le rôle des organismes reconnus dans des fonctions d'aide (Réseau d'accueil, associations de service social spécialisé) a été défini comme «spécifique» et «complémentaire» des services de droit commun.

C'est dans ce cadre là que le service social s'est effectué dans les foyers.

Du point de vue des services spécialisés il n'y a pas d'hésitation sur les besoins des immigrés.

Bien qu'arrêtée, l'immigration se heurte toujours à des problèmes dans un contexte socio-culturel étranger aux cultures d'origine. (Distorsion entre les modèles de comportement des deux cultures).

La spécificité de l'immigré peut être envisagée sous l'angle directement pratique des apprentissages exigés pour l'adaptation aux comportements et aux normes imposés par la société de résidence.

Mais il s'agit également de comprendre l'immigré à partir de son propre point de vue, de la manière dont il conçoit son existence pour l'aider à trouver des solutions acceptables pour lui, matériellement et psychologiquement, et également viables dans la société de résidence.

Il existe de réelles difficultés d'expression et de communication et on ne peut établir de relation simple entre le temps de séjour en France et les acquisitions linguistiques. Ainsi bon nombre d'immigrés qui se «débrouillent» en français restent illettrés ou trop peu lettrés pour maîtriser la relation écrite avec les administrations.

La crise économique accroît et rend plus complexes leurs problèmes.

* Les avis des services de droit commun (administration et services sociaux) sont dans la grande majorité concordants avec ceux des services spécialisés. Il y a donc un large concensus sur la nécessité d'une aide spécifique.

* Seule une minorité de responsables de services publics pensent que l'existence de services spécialisés ne se justifie plus.

Derrière ces divergences on perçoit des représentations différentes des immigrés.

LE SERVICE SPÉCIALISÉ : UNE RELATION SOCIALE

Le point essentiel est que plus qu'une relation duelle on observe une relation triangulaire dans laquelle interviennent d'abord les services publics (et d'une façon plus générale les institutions et les agents de la société de résidence), le professionnel spécialisé étant au bout de la chaîne des relations avec le client.

Les demandes adressées par l'immigré aux services spécialisés sont un indicateur de l'inadaptation des services de droit commun aux besoins d'une partie de leur public.

On observe souvent l'opposition entre «la dame au guichet» qu'on ne comprend pas et «Madame» au foyer qui explique lentement, ou encore le papier rempli par les copains qui n'est pas «bon» et celui du foyer qui est «bon». Les immigrés qui s'adressent aux professionnels spécialisés sont des personnes qui ont intériorisé leur im-

puissance et celle de leur entourage (les écrivains publics notamment, nombreux dans ce milieu) face à toutes les complications administratives.

La relation linguistique n'est jamais purement linguistique, elle est sociale. Ainsi on entend : «la dame au guichet ne comprend rien quand je parle», «madame au foyer ne parle pas le turc et pourtant elle comprend tout».

Il y a également ceux qui perdent leurs moyens et qui se braquent même lorsqu'ils possèdent la langue.

Il y a également ceux qui viennent chercher un conseil, identique à la demande d'un autochtone mais les demandes ne sont jamais désincarnées. La particularité des immigrés est qu'ils peuvent faire (et font souvent) l'objet d'une perception de type ethnocentrique et cela accroît leurs difficultés par rapport à celles des autochtones. Ils cherchent un lieu où ils peuvent exposer en toute confiance leurs problèmes les plus délicats.

Outre ces tâches administratives et à partir d'elles, des problèmes plus complexes souvent se font jour exigeant une analyse de la situation, un soutien psychologique et une action sociale approfondie effectuée par le service spécialisé seul ou en collaboration avec les autres services sociaux.

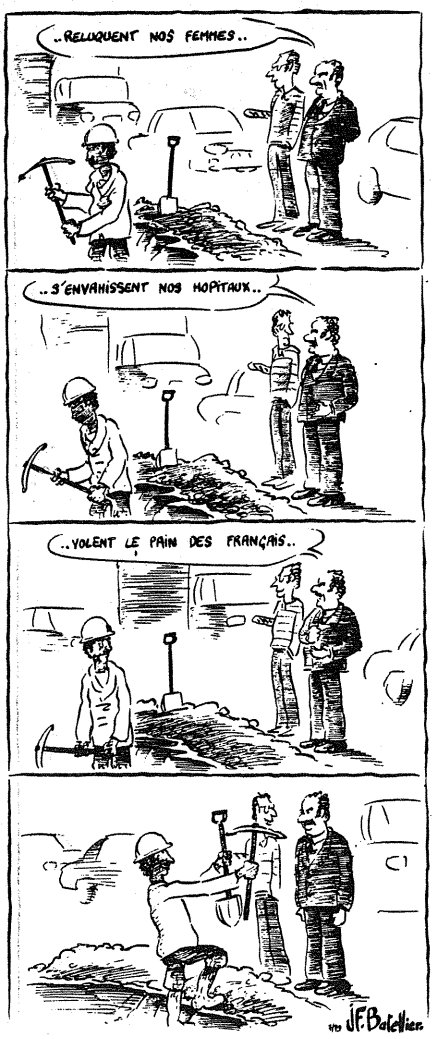

LES FOYERS : L'EXIGENCE D'UN CONFORT EUROPÉEN A UN PRIX IMMIGRÉ

Historiquement la nécessité de reconstruction et du développement industriel ont entraîné un nouvel appel de main-d'œuvre étrangère après la seconde guerre mondiale.

La nécessité de logement pour ces travailleurs et le désir d'exercer sur eux un contrôle (Algériens pendant la guerre d'Algérie, employeur-employé, étrangers mal connus...) ont amené la création de sociétés ou d'associations pour construire et gérer des foyers.

Initialement, les foyers étaient des logements précaires, conséquence de la crise du logement et du défaut de statut reconnu aux immigrés : les immigrés n'étant là que pour travailler, toutes les notions de cadre de vie (logement, culture...) ont été relativisées ou réduites à l'accessoire, comme le montre le grand nombre de foyers insalubres, accentuant l'idée que l'immigré ne doit être qu'un travailleur. Seule structure officielle de logement, le foyer est un compromis quasi impossible entre la vie européenne et la vie traditionnelle du pays d'origine.

Qui dit travailleur immigré dit «carte de travail» mais aussi «carte de séjour» ou de «résidence». Travail et logement sont donc en relation de mutuelle dépendance et constituent en quelque sorte le statut du travail immigré. On peut donc dire que la condition même de l'immigré est déterminée par la relation travail-logement. A la manière d'un test projectif, le logement des immigrés nous révèle leur condition :

– logement exceptionnel, logement d'urgence, logement provisoire.

Le statut juridique de ces travailleurs est ainsi indéterminé et précaire à la manière du «foyer».

La première demande de la part des immigrés en foyer est d'ordre économique et culturelle.

Compte tenu de ses projets, faire vivre sa famille et retourner au pays, et du fait que la seule partie compressible de son budget est le loyer, l'immigré en foyer revendique en premier lieu de payer le moins cher possible (ce qui explique également la présence de clandestins dans les foyers).

Ce comportement, ce regard toujours tourné vers le pays a son pendant culturel : à savoir la nécessité de se protéger des influences de la société occidentale de consommation qui remettrait en cause ce projet économique initial. Vivant ainsi en exclu.

Le foyer constitue pour lui une protection et une sécurité. A l'opposé, en tant que travailleur, il revendique un mode de vie similaire à celui d'un travailleur français célibataire. Dans cette perspective le foyer est vécu comme un hôtel avec les mêmes exigences de prestations et de confort.

Entre ces deux demandes principales, s'inscrivent des attitudes mitigées, en fonction de la situation individuelle de chacun.

Une donnée cependant reste stable : la concentration de ces deux besoins qu'on peut synthétiser de la manière suivante : un confort européen à un prix immigré.

Le foyer est un compromis impossible entre ces deux demandes.

A l'heure actuelle la demande la plus forte reste : «le prix immigré».

Le foyer se présente sous l'apparence d'une communauté. Mais n'identifions-nous pas les uns aux autres les immigrés d'une même nationalité, d'une même ethnie, pour faire passer dans la réalité et pour mettre en œuvre dans la pratique, en toute légitimité et en toute liberté, l'illusion communautaire ?

Car le logement en foyer isole les résidents les uns des autres à l'intérieur d'un même lieu plus qu'il ne contribue à les rapprocher et à les unir.

Lieu de résidence mais aussi espace de vie presque autonome en ce sens qu'il assure l'essentiel des fonctions sociales élémentaires et satisfait la plupart des besoins primaires, le foyer à la manière d'une caserne, d'un pensionnat ou d'un asile constitue un «univers totalitaire» au sens de GOFFMAN, c'est-à-dire un établissement investi de la fonction ambigüe de neutraliser ou de réadapter à l'ordre social des déviants ou des «différents».

L'ÉVOLUTION DU FAS

Il est indispensable de s'intéresser au financement des actions en faveur des migrants.

Toutes ces actions sont financées par le FONDS D'ACTION SOCIAL (FAS).

Cet établissement public administratif national placé sous la tutelle du Ministère de la Solidarité Nationale et du Ministère du Budget gère en 1982 800 millions de francs. Ses missions ont évolué au cours de ces vingt dernières années, s'occupant à sa création en 1958 des travailleurs musulmans d'Algérie en métropole et de leur famille, puis en 1964 des travailleurs étrangers à titre permanent et enfin, en 1966 de tous les travailleurs migrants, il a alors compétence pour l'exécution de programme d'action sociale.

De 1959 à 1975 son action a été orientée vers des investissements en logement (70 % des dépenses).

Depuis 1976 les investissements en logement ne sont plus supportés par le FAS (Remplacement par le 0,2 % puis le 0,1 % du 1 % patronal pour le logement). Les dépenses sont devenues des aides à la gestion des foyers (39 % en 1977 puis 55 % en 1980).

L'action sociale proprement dite a été sacrifiée les deux dernières années. Ainsi on note une croissance de + 132 % de 1974 à 1977 et de – 3 % de 1977 à 1980.

Ces évolutions traduisent les hésitations de la politique d'immigration. La première période correspond à l'arrêt des entrées et à un effort important en contre partie pour intégrer les immigrés présents ainsi que leurs familles. La deuxième période est celle du développement de la politique de retour et de l'accent mis sur la deuxième génération.

UN ROLE AMBIGU

Le financement du FAS provient de trois sources :

- *Une subvention de l'État qui est passée de 17,3 % en 1974 à 1,1 % en 1980.*
- *Des recettes techniques qui sont négligeables.*
- *De la contribution des allocations familiales correspondant à la différence de prestations que devraient toucher les familles étrangères si elles résidaient en France et qui depuis 1964 est fixée par décret.*

Les contributions proviennent de la CNAF et du régime agricole.

La CNAF verse 96 % de la contribution totale. Il y a eu une croissance de 247 % de ces fonds de 1974 à 1980.

Cette contribution reste cependant largement inférieure à toutes les évaluations que l'on pourrait faire, si la clause de territorialité était abandonnée, et les allocations résultant des conventions bilatérales signées par la France avec les pays d'émigration. (Notamment dans ces évaluation on ne prend en compte que les allocations familiales proprement dites, en faisant l'impasse totale sur toutes les autres prestations familiales : allocations pré et post natales, logement, etc...)

Cette clause de territorialité dépend de la philosophie qui s'attache aux prestations familiales sur salaire ou aides à l'enfant visant indirectement à encourager la natalité.

Comme le principe de territorialité est un des principes fondamentaux du droit des prestations familiales qui s'applique aussi bien aux français dont les familles sont à l'étranger qu'aux étrangers dans le même cas et que les pouvoirs publics repoussent la thèse du sur-salaire, la contribution spéciale des régimes des prestations familiales au FAS n'est pas une obligation en soi. Le gain résultant pour la collectivité nationale de la non prise en charge des familles vivant à l'étranger est un prétexte qui a permis d'obtenir un surplus de financement au profit des immigrés isolés ou des familles qui connaissent des problèmes sociaux supplémentaires.

Ainsi selon cette thèse c'est le BESOIN social qui justifie un financement spécial de la part des prestations familiales ! Cette thèse tranquilise à bon compte la bonne conscience des pouvoirs publics.

L'analyse montre que cette institution inadaptée et ambigüe qu'est le FAS n'a pu faire face aux missions de plus en plus larges qui lui ont été confiées depuis 1974, limitant son action au financement, sans étude de besoins ou d'efficacité, sans promotion d'actions sociales ni nationales ni locales, sans soutien technique à un secteur associatif indispensable mais de valeur inégale.

L'aide du FAS privilégie une catégorie de travailleurs puisqu'elle concerne (pour la moitié de ses dépenses) les travailleurs isolés en foyer. Ceux qui vivent en dehors des foyers n'ont le bénéfice d'aucune d'entre elles. On peut estimer que moins d'un quart des travailleurs isolés en bénéficie.

Dans la dernière période les moyens consacrés par le FAS à l'action sociale ont diminué. Ce désengagement est paradoxal lorsque l'on examine sa vocation première puisque les réfugiés prennent une part croissante dans des interventions financées. Il semble anormal que ces charges soient couvertes par lui, il faudrait une participation de l'État dans la mesure où il s'agit d'actions de solidarité dépassant la finalité du FAS.

De même le financement des émissions de raido et de télévision semble dépasser la compétence juridique du FAS (les migrants ne s'acquittent-ils pas de leur redevance radio-télé comme les autochtones ?)

Le travail spécialisé est également abordé de façon plus collective avec l'organisation de séances d'information auprès des résidents sur les sujets médico-sociaux qui les intéressent et les concernent. C'est un travail en liaison avec l'alphabétisation pour faciliter l'autonomie, avec création d'un matériel audio-visuel approprié à cet effet.

Afin de compenser l'isolement du foyer et de ses résidents, un travail d'«ouverture» par l'organisation de réunions de coordination élargies ou de réflexion sur des thèmes (la santé des migrants par exemple) au sein même du foyer, en collaboration avec les délégués

des résidents s'est toujours déroulé de façon constructive. Un travail sur un secteur donné, sur un lieu de vie donné avec les professionnels de la base est souvent plus payant qu'une réflexion «en chambre» avec des «penseurs». Chacun prend en effet conscience qu'il répond au coup par coup aux questions et problèmes posés mais également chacun se rend compte que collectivement et de façon systématique et globalisée on agit mieux.

Enfin une relation continue avec le pays d'origine des immigrés permet d'atténuer en partie l'écartellement incessant du migrant.

L'ENJEU : UN SERVICE SOCIAL GLOBAL

«Si on te paye Madame est-ce que tu restes?» voilà la réflexion des résidents à l'annonce de notre départ.

Muni de la liste des travailleurs sociaux du secteur, ils s'adressent une fois, deux fois au service de droit commun puis abandonnent. La réponse n'est pas adéquate et les collègues dont les secteurs n'ont pas été allégés pour autant sont débordés.

La création de ces services spécialisés était-elle discriminatoire ?

Avons-nous contribué à l'isolement et à la dépendance ? ou au contraire à l'autonomie progressive et à la reconnaissance ?

La possibilité pour les étrangers de créer leurs propres associations pourra peut-être pallier ce vide soudain, leur éventuel droit de vote aux élections municipales facilitera peut-être leur insertion locale.

Cependant assez de démagogie, une période transitoire aurait pu être aménagée même si les projets, participation du FAS au financement de l'action globale sur les îlots à forte concentration d'immigrés sont plus satisfaisants.

La politique «idéale» pourrait être celle de la banalisation des actions, chaque institution prenant à son compte les besoins des immigrés comme il se fait en théorie pour les diverses catégorie de français. Cependant la situation actuelle exige le maintien de «discriminations positives» pour atteindre effectivement cette égalité qui ne resterait sinon que théorique. Des actions sinon spécifiques du moins renforcées sont indispensables. Il est nécessaire d'envisager la politique d'action sociale en faveur des migrants de façon plus constructive et plus dynamique abandonnant «l'assistanat». Pour cela il ne suffit pas de transformer juridiquement le résident en locataire, de prévoir des moyens financiers, il faut aussi des moyens humains. Sous prétexte de lutter contre le paternalisme il ne faut pas tout supprimer et renvoyer les résidents à eux-mêmes.

La politique sociale concernant les immigrés forme un tout.

Ainsi dans leur logement comme dans leur chômage, leurs maladies ou leurs retraites (circonstances ou les immigrés perdent leur seule propriété intéressante à savoir celle de travailleur), dans leur formation professionnelle ou leur éducation (comme dans tous les cas où il faut les traiter en hommes complets) se révèle ce que l'on attend de ces travailleurs à l'état pur : LEUR FORCE DE TRAVAIL. Toutes les autres propriétés ne sont jamais qu'obstacles retardant la bonne marche des «robots-immigrés» qu'il faut traiter à moindre coût.

On retrouve ici comme dans toute action sociale le dilemne : sert-on au maintien de l'ordre existant avec sa logique conservatrice ou sert-on de tremplin à l'épanouissement de l'individu et des groupes ?

Il s'agit de savoir où se situe la politique sociale globale ? Est-elle un moyen de normalisation de la vie sociale ou un moyen d'accomplissement des aspirations collectives et de régulation des contradictions sociales ?

DANIELLE

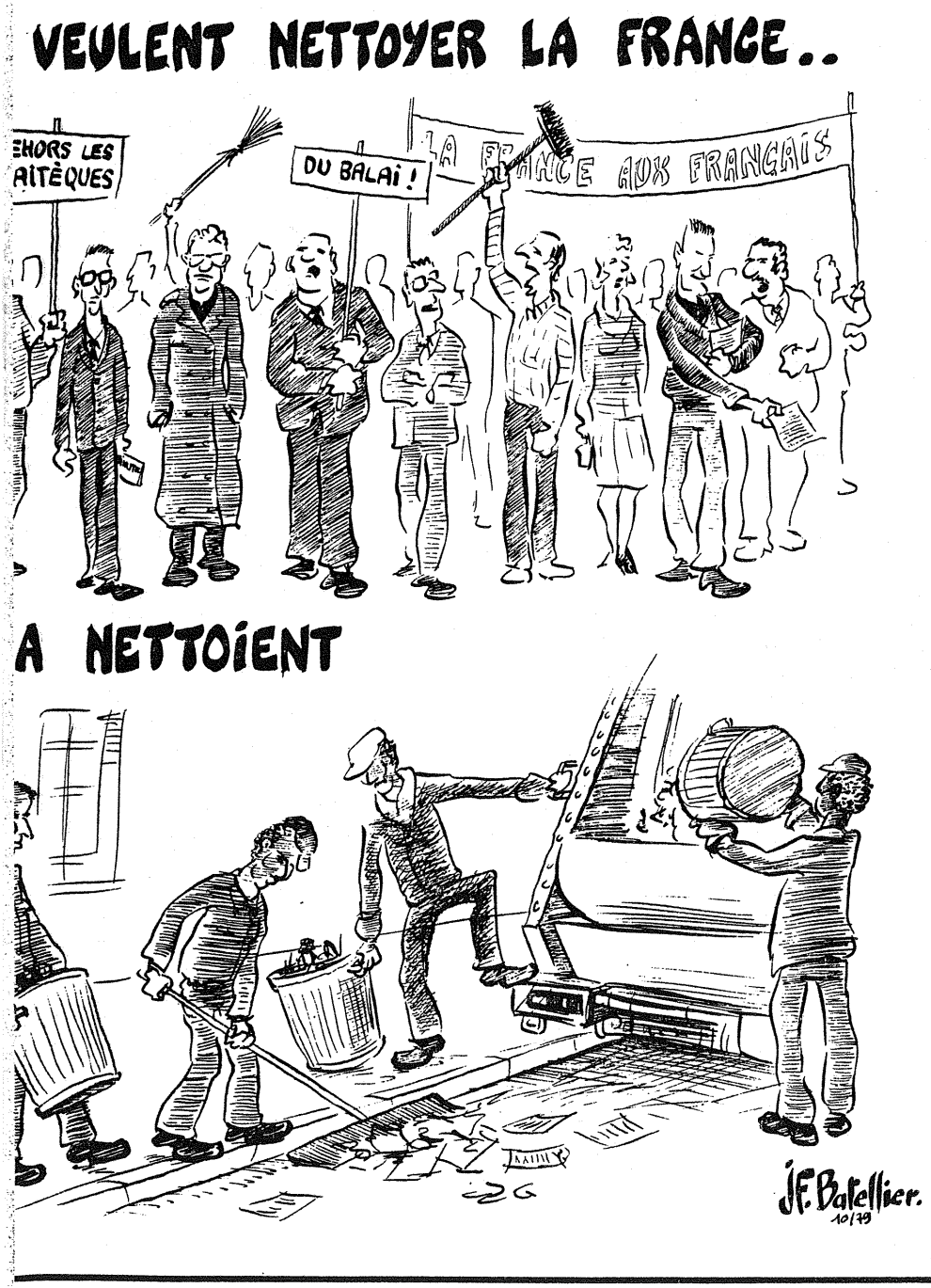

ILOTS SENSIBLES

«De l'État-Providence au Quartier-Solidarité»

Le développement social constitue une façon d'utiliser certains modes d'intervention nouveaux en complément de ceux déjà utilisés, dans le cadre d'une action plus collective.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la politique d'action «ilôts sensibles» et développement social des quartiers.

HISTORIQUE

Selon une étude réalisée en 1981 par la Direction Régionale de l'Équipement et l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile de France, la région Ile de France compte une centaine de grands ensembles, regroupant plus de 100 000 familles. Ces ilôts construits pour la majorité entre 1950 et 1975 répondaient à un besoin urgent de logements sociaux. Cependant, la qualité du bâti, l'insuffisance des équipements publics... ont conduit à une dégradation rapide des conditions de vie. Pour tenter de résoudre ces difficultés, un groupe interministériel nommé «HABITAT ET VIE SOCIALE» est mis en place (voir circulaire du 3 mars 1977). Cette procédure se présente alors comme «une intervention globale pour la réhabilitation du bâti». Cette opération débute par la constitution d'un pré-dossier étudiant l'état du bâti, les équipements existants ainsi que la vie sociale du quartier. Une équipe opérationnelle (sociologues, architectes travailleurs sociaux...) travaillent sur le terrain et contacte les associations et les habitants pour répertorier les demandes par rapport au logement et au quartier. Cependant, au vu des premiers résultats, il est apparu très clairement que l'effort s'était porté uniquement sur le bâti, sans que les causes des différents problèmes soient abordées (exemple : politique d'attribution des logements). D'autre part, toute la dimension sociale avaient été abandonnée. De ce fait, les résultats semblaient tout à fait insuffisants. Il fallait trouver une autre forme de travail et de réflexion pour s'engager dans la voie préalablement définie.

En 1981, les événements survenus dans certains grands ensembles, notamment aux «Minguettes» à Vénissieux, se présentent comme «détonateur» pour une nouvelle forme d'intervention.

Et dès septembre 1981, à l'initiative de Monsieur le Commissaire de la République de la Région, la Région Ile de France propose un *programme d'action «Ilôts sensibles»*, les grands principes d'intervention étant définis dans le plan intérimaire régional voté en décembre 1981. En janvier 1982, une liste de 22 ilôts sensibles est déterminée.

Parallèlement, le premier Ministre met en place *une Commission Nationale pour le développement social des quartiers*, présidée par Monsieur Dubedout, député-maire de Grenoble. 16 quartiers sont retenus par cette Commission, dont 5 appartenant au programme régional Ile de France.

Le choix des ilôts s'est fait de la façon suivante :

– au niveau national : sur propositions des municipalités

– au niveau régional : d'après l'enquête réalisée en 1981 après une concertation interdépartementale.

Les critères retenus étaient la taille du quartier (seules des opérations importantes ont été retenues), l'acuité et la concentration des problèmes et enfin la volonté politique des élus d'engager les opérations d'une manière globale. Il reste que ce choix est tout de même assez subjectif et que certains ilôts qui nécessitaient une intervention rapide ont pu être délaissés.

OBJECTIFS

L'objectif de ce programme est «d'élaborer sur ces quartiers de véritables plans locaux de développement économique et social, associant tous les partenaires locaux dans un esprit de décentralisation de la responsabilité et de la conduite des opérations» (Ministère de la Solidarité Nationale). Les programmes concernent d'une part la réhabilitation du bâti et l'environnement (équipements espaces verts, entretien...) mais d'autre part et surtout la vie sociale (éducation, formation professionnelle, emploi, loisirs, culture, participation des différents acteurs sociaux...) Comme l'a précisé Monsieur VOCHEL, Commissaire de la République de la Région Ile de France, il faut «donner la priorité à l'habitant plutôt qu'à l'habitat».

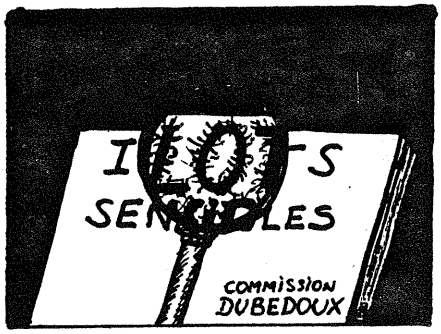

FONCTIONNEMENT

Au niveau national, la commision est composée de représentants des vingt ministères concernés, d'élus, de partenaires professionnels et sociaux et d'experts. Il existe également un bureau exécutif (1 représentant de l'Union des HLM, 1 représentant de la CNAF, 5 représentants des ministères) ainsi qu'un secrétariat de la Commission dirigée par un représentant du Ministère du Plan et de l'Aménagement du territoire, qui correspond avec chaque ministère.

Le rôle de la Commission Nationale est :

– de conduire les opérations de réhabilitation des quartiers dégradés nécessitant une intervention nationale,

– d'aider les régions pour définir des programmes régionaux,

– d'engager une réflexion pour une nouvelle approche dans le cadre de la décentralisation.

Pour cela, elle a établi trois axes de travail : tout d'abord, organiser des groupes de travail spécialisés, regrouper les travaux de groupe et les mettre à la disposition des intéressés, dresser un bilan de ce qui a été entrepris. Sur cette base, certains problèmes ont été désignés comme prioritaires et suscitent chacun un groupe de travail animé à l'échelon local. Notamment, ont déjà été mis en place les groupes suivants : intervention communale, gestion adaptée des organismes propriétaires, transformation urbaine des quartiers, présence active des habitants, insertion professionnelle et sociale des jeunes, équipements et services pour l'enfance et l'adolescence (cette liste n'est pas exhaustive). *Au plan local, les opérations seront menées sous la responsabilité de la commune. En effet, bien que l'état et la Région Ile de France soient

les promoteurs de cette action, le programme doit être conduit au niveau de la commune. Dans tous les textes, la nécessite d'une participation active de la commune est réaffirmée. Une commission locale doit être créée en vue d'établir une concertation entre tous les intervenants. D'autre part, un chef de projet est nommé et travaille avec l'équipe opérationnelle sur le terrain. Les engagements respectifs de l'état et de la commune seront précisés par convention.

FINANCEMENT

L'aspect financier en ce qui concerne une opération de ce type est bien sûr essentiel. La commission nationale ne dispose pas de crédits propres. Le budget 1982 étant déjà défini lors de sa constitution, les enveloppes budgétaires n'ont pu être modifiées. En 1983, le programme de développement social devrait constituer des priorités budgétaires.

Au niveau de la Région Ile de France, le conseil régional a voté un crédit de 20 MF pour 1982, permettant ainsi la création de petits équipements.

SUR LE TERRAIN

Au printemps 1982, à la suite des visites effectuées sur les quartiers dits dégradés, il est apparu que :

– la dégradation du bâti et l'insuffisance des équipements sont des problèmes importants mais peuvent être résolus assez facilement,

– cependant, les problèmes sociaux sur ces ilôts présentent une grande acuité et sont à traiter en priorité.

En ce qui concerne le bâti, des opérations H.V.S. étaient engagées sur la plupart des ilôts sensibles et vont donc se poursuivre.

Par rapport aux HLM, une réforme de cet organisme semble être souhaitée (la prépondérance de l'office HLM de la ville de Paris pose par exemple des problèmes). Mais la priorité sera donc donnée au social. Pour atteindre les objectifs fixée dans le cadre du programme, différentes démarches ou actions ont ou vont être entreprises en ce qui concerne :

Les jeunes

• programme d'insertion sociale et professionnelle des jeunes

Ce programme, dont la mise en œuvre a été décidée au Conseil des Ministres du 9 décembre 1981, s'établit par rapport à trois structures :

– les P.A.I.O. (permanences d'accueil, d'information et d'orientation, circulaire du 9 avril 1982) qui s'adressent aux jeunes de 16 à 18 ans et sont des lieux «d'accueil où seront rassemblées les informations relatives à l'orientation et à la formation mais qui n'ont pas vocation à un suivi global des jeunes». Elles coordonnent également l'intervention de différentes institutions telles l'ANPE, le CIO, le CIDJ, l'AFPA. Il devrait exister dans l'avenir une permanence par ilôt.

– les missions locales (circulaire du 9 avril 1982) qui s'adressent aux jeunes de 16 à 26 ans et qui ont pour rôle d'accueillir ceux qui ne sont ni scolarisés, ni en apprentissage, ni titulaires d'un emploi permanent et en particulier les jeunes chômeurs. Cette structure doit aussi aider les jeunes pour l'ensemble des problèmes qui se posent à eux (logement, insertion...). Quelques missions locales fonctionnent déjà sur certains quartiers (au 7/7/82, trois missions sur la Région Ile de France).

– les stages (circulaire du 14 avril 1982)

• stage d'insertion : doit fournir aux jeunes un projet professionnel

• stage d'orientation : permet une orientation professionnelle et une entrée en stage qualifiant

• stage de qualification : doit déboucher sur un emploi

De nombreux stages d'insertion ont déjà été mis en place.

• postes FONJEP

Ces postes destinés aux animateurs, éducateurs, etc... d'associations agréées par les services de la Jeunesse et des Sports seront développés. 60 de ces postes sont estimés nécessaires pour 1983 en Ile de France.

• A.J.I.R.

Il s'agit d'une bourse destinée aux jeunes ayant un projet pour de petites réalisations au niveau départemental (1000 à 2000 F) ou pour des projets dans un but professionnel et pouvant déboucher sur une création d'emplois au niveau régional (10 000 F).

• stages «jeunes volontaires»

Ce programme met à la disposition des associations, des établissements n'ayant pas un caractère industriel ou commercial ou des collectivités locales, des jeunes de 18 à 25 ans, sans emploi. Ce stage doit leur donner une première expérience de travail, leur procurer une certaine formation et les orienter.

l'enfance et l'adolescence

• les zones d'éducation prioritaire (Circulaire Éducation Nationale du 1/7/81 et 28/12/81)

La plupart des établissements scolaires situés dans ces programmes ont été classés en zone prioritaire. Ces zones nécessitent l'élaboration d'un projet éducatif avec des objectifs finalisés et des moyens programmés en liaison avec les partenaires du terrain. Une équipe d'animation composée d'enseignants et de parents, d'élus, de travailleurs sociaux doit être créée. Les moyens données par le Ministère de l'Éducation Nationale dépendront des projets éducatifs. Les inspecteurs d'académie pourront soit accorder une priorité de financement, soit consacrer une partie des crédits de stage de formation aux personnes intervenant sur les zones prioritaires.

• animateur/coordonnateur de la petite enfance

Leur rôle consiste à coordonner les différents modes de garde sur un secteur, à informer, à conseiller par rapport à ce problème.

• animateur jeunes dans les centres sociaux

Outre l'animation, leur mission, en liaison avec les centres sociaux, sera une prévention précoce de certains problèmes.

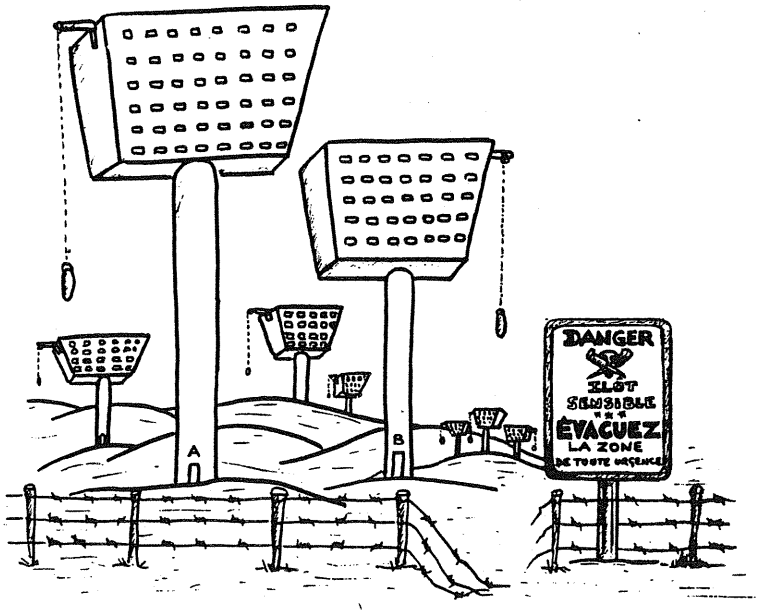

l'emploi et la formation

• **des permanences A.N.P.E.** seront organisées dans la plupart des ilôts sensibles. Elles seront tenues chaque semaine par un prospecteur placier et un conseiller professionnel. Les prospecteurs doivent être intégrés à l'équipe socio-éducative en place.

• **stages A.F.P.A.**

Le Ministère du Travail veut augmenter le nombre de ces permanences en Ile de France, notamment sur les ilôts sensibles. Des actions expérimentales de formation doivent débuter sur les quartiers ou un centre AFPA existe déjà.

• **emploi d'initiative locale**

Réservés essentiellement aux demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE, ces postes sont destinés aux organismes privés (associations, SARL, coopérative...) ou publics (collectivité locale...) pour des activités non prises ou mal prises en charge par les services publics ou sociétés à but lucratif.

• **emploi d'utilité publique**

Englobe les emplois d'auxiliaires de vie, d'animateurs, d'aides ménagères, d'emplois dans les centres sociaux.

Les emplois d'initiative locale ou d'utilité publique devraient être favorisés en 1983.

les immigrés

Le Secrétariat d'État chargé des Immigrés propose à partir de 1982 des contrats d'agglomération. Ces contrats conclus entre le Secrétariat d'état et les collectivités locales ont pour objectif de mettre en place une politique globale par rapport au problème des Immigrés (insertion sociale de la deuxième génération, identité culturelle...). Ils permettent le financement de certaines études ou formation ainsi que des crédits de fonctionnement (30 000 000 f déjà affectés pour les opérations de la Commission Nationale).

Ces contrats supposent la création d'une structure de concertation comprenant tous les intervenants sur la commune.

les femmes

• **centre d'information des droits de la femme ((CIDF)**

Un centre sera mis en place dans de nombreux quartiers. Ils assurent une information dans différents domaines tels que formation professionnelle, droit du Travail, contraception, prévention...

• **Le ministère des droits de la Femme financera :**
des stages d'insertion sociale
des stages qualifiants
des stages d'alphabétisation

• **Une aide financière** sera accordée aux associations présentant des projets dans le sens d'une mise en place de lieux de rencontre et d'échanges (bibliothèque, ludothèque, etc...)

les habitants

Leur intervention constitue un des impératifs fixés par le plan. Les expériences précédentes ont prouvé qu'aucune opération de réhabilitation ne peut réussir sans l'association des habitants aux décisions. Les associations de quartier représentent un interlocuteur privilégié. C'est pourquoi on s'oriente vers un projet de loi pour le développement de la vie Associative.

Il est important de rappeler en conclusion que ce programme propose de nouveaux modes d'intervention par une action plus collective et plus globale, une meilleure coordination entre tous les intervenants et une participation des personnes concernées. Il reste bien sûr à voir comment ces principes vont être appliqués sur le terrain par exemple, la participation active des habitants est recherchée. Mais comment s'exprimeront les personnes qui ne s'intégrent dans aucune association ?

L. GRANGE

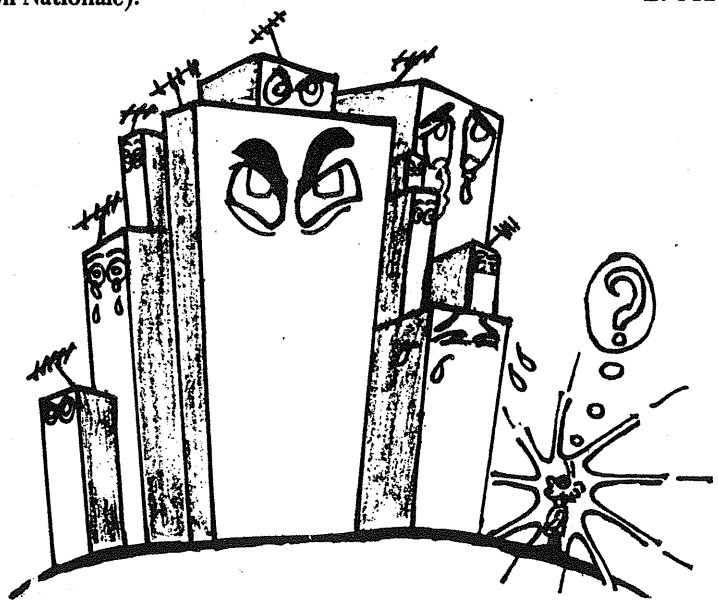

ILOTS SENSIBLES
(Programme régional)

Département de Paris (75)
– Groupe Brillat - Savarin (13e)
– Zac des Amandiers

Département de Seine et Marne (77)
– La Pierre Collinet à MEAUX
– Zup de Surville à MONTEREAU

Département des Yvelines (78)
– Zup du Val - Fourré à MANTES LA JOLIE (*)
Zac La Noé à CHANTELOUP LES VIGNES

Département de l'Essonne (91)
– La Grande Borne à GRIGNY (*)
– EPINAY SOUS SÉNART
– La Prairie de l'Oly à VIGNEUX MONTGERON

Département des Hauts-de-Seine (92)
– Le Petit Nanterre à NANTERRE
– Le Petit Colombes à COLOMBES
Les Grésillons à GENNEVILLIERS (*)

Département de la Seine-Saint-Denis (93)
– Les «4000» de LA COURNEUVE (*)
– La Rose des Vents à AULNAY-SOUS-BOIS

Département du Val-de-Marne (94)
– Le Bois l'Abbé à CHAMPIGNY-CHENNEVIERES
– Les Bleuets à CRETEIL
– Cité Balzac-Les Montagnards à VITRY-SUR-SEINE
– ORLY-CHOISY (*)
– Les hautes Noues à VILLIERS SUR MARNE

Département du Val d'Oise (95)
– Zup Nord à ARGENTEUIL
– Quartier de la Muette à GARGES LES GONESSES
– Zac des Brouillards à ST-OUEN L'AUMONE

(*) également retenus par la Commission Nationale

OPÉRATIONS RETENUES PAR LA COMMISSION NATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DES QUARTIERS

– le plateau Rouher à CREIL
– les grands ensembles de DREUX
– le quartier des Grésillons à GENNEVILLIERS
– la ZUP de GRANDE-SYNTHE
– le quartier Mistral à GRENOBLE
– la Grande Borne à GRIGNY
– «les 4000» à la COURNEUVE
– la ZUP Berthe à LA SEYNE
– le Val Fourré à MANTES-LA-JOLIE
– les 13è et 14è arrondissements à MARSEILLE
– le Haut du Lièvre à NANCY
– les grands ensembles d'ORLY-CHOISY
– les quartiers insalubres de ROUBAIX
– le Neuhof à STRASBOURG
– l'arrondissement de VALENCIENNES
– les Minguettes à VENISSIEUX

JUSQU'OU PEUT ALLER L'ACTION SOCIALE ?

La commission pour le développement social des quartiers met en place un ensemble d'instances qui devrait favoriser la concertation et permettre une autre dynamique entre les différents partenaires sociaux pour une meilleure action sociale dont les effets économiques s'inscrivent tout à fait dans le principe d'une rationalisation budgétaire. Même si les habitudes et les mécanismes bien huilés des différentes institutions freinent jusqu'à immobiliser certaines propositions : il n'en reste pas moins vrai qu'ils demeurent la cible principale de la Commission Dubedout qui met en avant des termes comme transversalité, globalité, concertation, imagination, innovation et initiative. Ces objectifs vont dans le sens de la politique sociale présentée par les responsables gouvernementaux et souhaitée peu ou prou par les travailleurs sociaux mais ne véhiculent-ils pas d'autres notions qui peuvent conduire à une nouvelle organisation sociale ?

Parmi les programmes sociaux mis en place jusqu'à présent par les différents gouvernements, la commission Dubedout innove sur différents points : son rôle est limité dans le temps, elle ne dispose pas d'une enveloppe budgétaire, elle ne définit pas un cadre rigide de fonctionnement et d'intervention, elle facilite l'élaboration sur le terrain.

Sabordage ou hara kiri

D'ici décembre 1983, la commission va-t-elle pouvoir promouvoir cette dynamique inter-structure, mettre en place les instances qui assureront le prolongement de son action ? En un mot, mourra-t-elle de sa belle mort ? ou bien au contraire se heurtera-t-elle aux résistances institutionnelles qu'elle rencontre déjà et devra-t-elle faute d'avoir atteint ses objectifs disparaître ? Il est reconnu que si la politique française a changé, ses institutions et plus précisément ses responsables restent fidèles à eux-mêmes et montrent une certaine mauvaise volonté au changement. Au quel cas, en une année maintenant, toutes les «bonnes volontés» qui travaillent à la Commission risquent de voir leurs efforts voués à l'échec et retomber d'ici quelques mois dans le schéma classique des bonnes vieilles méthodes. Si les instances se mettent en place nous constaterons certainement un changement dans les rouages administratifs compte tenu de la possibilité offerte aux organes locaux d'interpeller directement les ministères en passant par les départements et les régions. Nous assisterons donc à la naissanc d'une nouvelle instance exécutive : la commune et par voie de conséquence à la reconnaissance du quartier comme lieu de décision. La décentralisation et la déconcentration trouveront là les supports nécessaires à leur fonctionnement mais plus le pouvoir est proche et plus l'espace social où il s'exerce est restreint, plus son emprise risque d'être enveloppante et contraignante.

Évolution ou Institutionnalisation

Le choix de ne pas se donner les moyens financiers de son action précise la volonté de la commission de refuser tout risque d'institutionnalisation et de promouvoir une nouvelle articulation, une nouvelle dynamique entre les différents partenaires sociaux et surtout de ne pas créer une situation artificielle qui signifierait l'impossibilité d'organiser ailleurs le même fonctionnement. Mais à défaut d'institutionnaliser une structure ne voit-on pas là poindre l'institutionnalisation de quelque chose de moins identifiable : ce qui relie ces instances ? L'objectif étant d'impulser une politique plus que de la justifier en créant une nouvelle institution, ce choix s'inscrit-il dans le refus de substituer le pouvoir administratif à celui des usagers ou bien suggère-t-il jusqu'à les «sacraliser» des mécanismes de travail, de réflexion et d'action ? L'impulsion étant donnée, la mécanique peut fonctionner puisque par ailleurs le financement est assuré par les différents ministères et la commission peut disparaître sans créer le vide.

Originalité ou standardisation

Dans le souci de ne pas imposer aux organes locaux trop de contraintes administratives et politiques et de favoriser l'émergence d'innovations, les principes énoncés par la Commission laissent de larges possibilités d'action. Cette souplesse de fonctionnement devrait «mettre l'imagination au pouvoir». Chacun ou chaque groupe pourrait proposer son projet et voir peut-être ainsi ses demandes et ses attentes prises en considération. Mais le risque aussi est dans la possibilité qu'est offerte à Monsieur Untel, à Madame Machin ou à l'association X de faire entendre et prévaloir son discours. N'allons-nous pas assister à la prise du pouvoir, laissé vacant par l'administration, par un notable, un organe local ou une institution au détriment des usagers en véhiculant un discours politique, corporatiste ou idéologique qui s'inscrirait à nouveau dans un processus de manipulation ? Dans le souci de favoriser la prise de parole de tous, n'est-ce pas le discours de quelques-uns ou de quelqu'un qui va s'installer et imposer ses propres valeurs ?

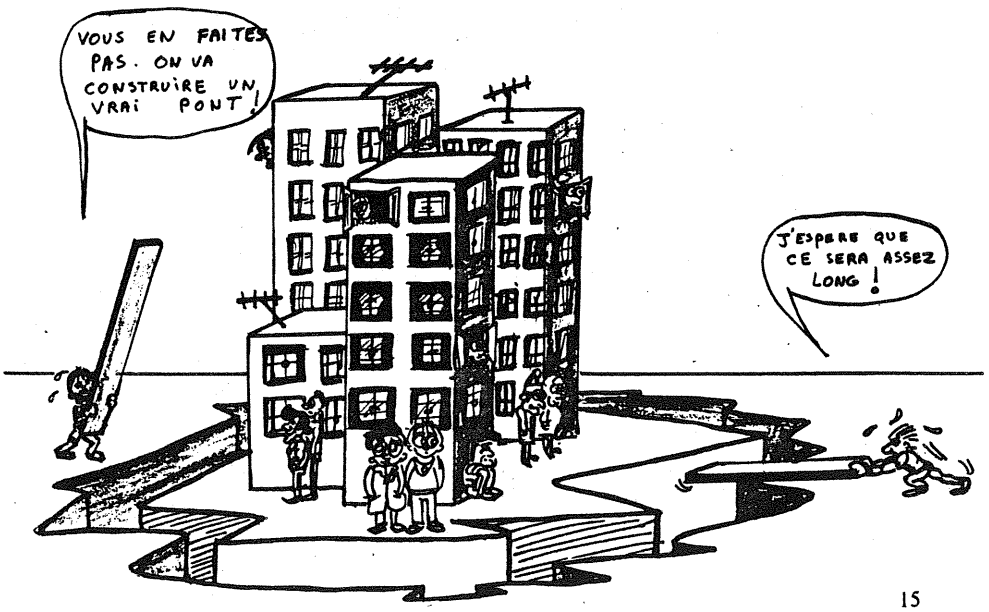

Participation ou normalisation

Pour que les propositions émanent des usagers, la commission préconise le système associatif, jusqu'à le financer. Les associations seront plus que souhaitées, elles seront provoquées, organisées et interpellées par toutes les instances. Tous devront se réunir pour définir ensemble leurs besoins, leurs désirs. Ils pourront ainsi prendre la parole et faire savoir aux pouvoirs publics que dorénavant ils entendent participer aux orientations et aux choix de la cité. Ils se présenteront comme des interlocuteurs à part entière en mesure d'assumer leur rôle «d'habitant-citoyen». Outre le fait que cette vie associative soit orchestrée par l'autorité publique et qu'en conséquence elle risque de devenir impersonnelle, anonyme et mécanique, nous pouvons nous interroger sur le caractère normatif de ces regroupements d'où vont inévitablement émerger des critères, des concepts et des principes reconnus ou devant être reconnus comme valeur par l'ensemble de la communauté «représentée» dans ces assemblées. «L'habitant-citoyen» devient en fait le législateur et le contrôleur du code moral de ses concitoyens.

Remobiliser les travailleurs sociaux

Ces quelques réflexions sur les principes défendus par la Commission Dubedout permettent de voir qu'elle n'est pas là uniquement pour répondre ponctuellement aux questions posées par les grands ensembles mais qu'elle s'inscrit dans un projet politique et social plus important dont l'objectif final serait le changement social. Notre propos n'est pas moins de porter un jugement sur ce changement que de souligner ce qui apparaît en filigrane dans un programme comme celui-ci. Le quartier comme lieu de décision et l'association comme structure de base participent à une dynamique et définissent ainsi assez précisément le changement social. Par ailleurs, la place, accordée au travailleur social, interroge sur le rôle que celui-ci sera amené à jouer : «remobiliser l'ensemble des travailleurs sociaux sur une action sociale globale, pourrait bien être la nouvelle stratégie pour un nouveau travail social» disait un représentant de G. Dufoix. Entre son désir d'élaboration dans la concertation et le risque de devenir un agent de la normalisation, il devra chercher une autre voie. Nous nous trouvons face à une réorganisation du tissu social et nous devons sans aucun doute nous interroger sur les choix que nous serons amener à effectuer. Les propos tenus par les responsables politiques vont tous dans le même sens : «Le travail social peut être un facteur essentiel de vie démocratique et de changement s'il est mis en œuvre par des acteurs motivés et par des institutions adaptées. S'il permet aux individus et aux groupes en difficulté de mieux se prendre en charge» disait N. Questiaux.

L'habitant-citoyen

Cependant si l'organisation sociale de notre société s'oriente vers ce schéma, et en poussant à l'extrême son fonctionnement, nous pouvons nous demander si l'objectif atteint sera celui recherché. Ce schéma sous couvert d'une large concertation laisse la porte ouverte au discours unique. Toute parole pourra être canalisée par le biais des associations et s'amalgamer avec d'autres pour constituer un consensus qui fera force de loi et qui sera imposé au voisin, à l'«habitant-citoyen». Nous pourrions dire à tout ou chacun : «dis-moi avec qui tu t'associes, je te dirai qui tu es ». Dans ce projet d'organiser la population, quel rôle devons-nous avoir ? Les travailleurs sociaux doivent-ils répondre à cette demande ? La parole inorganisée doit-elle être socialisée, doit-elle être récupérée par les associations ou rapportée par les travailleurs sociaux ? Le poids de ces instances conduira à une auto-régulation une auto-censure, une auto-discipline des «habitants-citoyens». Tout projet individuel subira la censure du groupe et si d'aventure une idée venait à perturber la solidarité du quartier, elle serait irrémédiablement rejetée. Ainsi, un club de jeux électroniques est préféré à un club de mécanique moto car ce dernier autoriserait des «excès» et des «trafics». Non seulement la parole de chacun devra recevoir l'aval du groupe mais de surcroît le groupe s'autorisera à contrôler la parole de chacun. Comment sera reçue la différence ? Les confrontations risquent de devenir encore plus directes, tous refus de participer provoquera l'exclusion, l'hypermarginalisation. L'opposition entre normes et hors normes sera encore plus tranchée, la déviance sera encore plus identifiable et la provocation plus grande. Au nom de la concertation, de la globalité, de la transversalité, le travailleur social deviendra-t-il l'agent de ce changement social en aidant la population à se constituer en interlocuteurs, en lui rendant la parole ?

Troubles discours

Pour mettre un terme au cloisonnement et au corporatisme devrons-nous devenir les porte-paroles de l'usager en substituant des solidarités instituées à des solidarités de fait ? Chacun sait quels sont les pouvoirs qui contrôlent les associations et choisir le système associatif n'est-ce pas accepter que des discours institutionnalisés monopolisent la parole jusqu'à utiliser le tremplin que leur procure ces instances pour conduire une campagne électorale ou procéder à une propagande idéologique ?

Nous sommes pris là dans un double discours qui réclame à la fois une politique sociale au service des usagers et qui refusent le quadrillage social et l'institutionnalisation de la norme.

Une des originalités de la Commission Dubedout est de refuser l'institutionnalisation, mais ne met-elle pas en place une dynamique inter-structures qui constituera le ciment de l'Appareil-État qui à son tour consolidera la norme édifiée par «l'habitant-citoyen» ? Et qu'en conséquence tout jeu institutionnel peut être neutralisé par l'ordre collectif. Cette transformation sociale ne s'apparente-t-elle pas à un changement idéologique ? Devons-nous être les agents ou les relais de cette politique ou devons-nous nous donner les moyens pour qu'elle ne dérive pas jusqu'à ces extrêmes ? Dans cette seconde perspective, l'agent de l'assistance peut-il se transformer en promoteur de la participation ? Sommes-nous suffisamment débarrassés de nos habitudes d'assistance pour établir un autre rapport avec les usagers ? Les résistances au changement ou au progrès social sont moins dans les institutions qu'en nous. Comment croire en effet que la concertation pourrait donner naissance à une autre action sociale. Si comme individu nous nous réclamons d'un certain discours, nous ne sommes pas moins les membres d'une institution qui, elle, a d'autres exigences, exigences qui correspondent peut-être aux nôtres, véritablement, mais non reconnues, encore camouflées par ce discours d'individu. Ne devons-nous pas laisser à d'autres la possibilité de participer au jeu institutionnel ? Ne rencontrons-nous pas là des limites à notre action sociale ?

Après l'État-Providence, nous nous orientons vers les Quartiers-Solidarité et si notre rôle doit être celui de la médiation cela impliquerait des pratiques différentes donc une formation différente.

C. MAUD - R. CERDAN

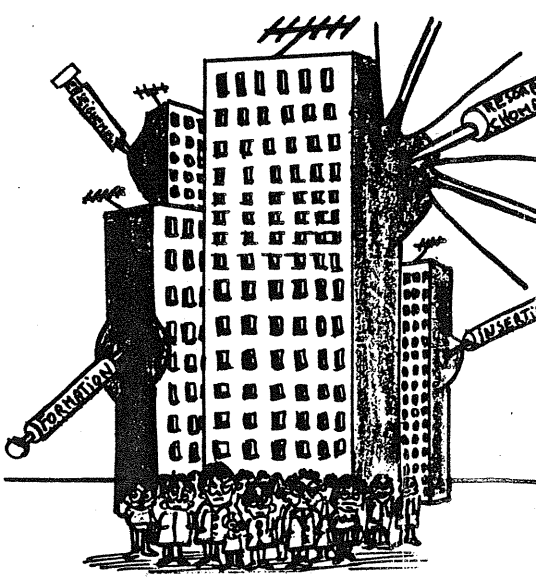

CORAL : CE QU'AIMER VEUT DIRE

Il nous a semblé important, dès ce numéro 2, d'engager le débat autour des expériences originales, qu'opposent les lieux de vie aux prises en charge classiques des inadaptés par les structures sociales institutionnelles.

L'actualité nous y a conduit mais, toutefois, elle n'aura peut-être que précipité, par un concours de circonstances malheureux, l'introduction d'une nécessaire réflexion sur ce sujet (*).

Les lieux de vie, actes transitionnels, espaces de convivialité nouvelle et réinventée, ont contribué à l'émergence d'une brèche et d'une fêlure de changement dans la prise en compte d'autrui et de sa différence.

Comment et pourquoi vit-on ces pratiques mises en place pour l'autre, dans une globalité et par rapport à un environnement que l'on voudrait coopérant ? C'est, en avant-première d'un prochain dossier sur le sujet que nous avons rassemblé ici ces textes inspirés par l'événement médiatique.

(*) — *Il nous est difficile d'engager dès aujourd'hui un débat de fond sur le problème des lieux de vie. Toutefois nous ne pouvions pas non plus rester silencieux devant la pression d'une actualité qui nous interroge tous sur des questions fondamentales telles que notre rapport à l'institution, le professionnalisme des relations socio-affectives, la prise en compte de nos affectivités et sexualités propres dans notre travail.*

Au «Coral» on ne soigne pas, on ne traite pas, on n'éduque pas, on Aime...

Cet épigraphe pourrait en quelque sorte constituer le leitmotiv des quelques quarante lieux d'accueil regroupés au sein du Collectif Réseau Alternatif (1).

L'alternatif dans ces «ailleurs» ouverts à une vie autre, c'est, plutôt,... pas de grands soirs..., mais toujours de nouveaux matins.

Tout est basé sur la vie émotionnelle, sur le vivre avec et l'être là, pour partager 24 h sur 24 une quotidienneté avec des enfants, des jeunes, voire des adultes, psychotiques, délinquants, associaux, ou plus simplement en difficulté.

— Claude SIGALA, dont le nom se confond avec l'histoire du C.R.A., partage au Coral (2), depuis plusieurs années, comme d'autres accueillants et accueillis, une expérience qui depuis cet espace catalyseur s'est métamorphosée en questionnement pour de nombreux observateurs.

«Hé-mouvances» (3), «visiblement je vous aime» (4), c'est ce qu'expriment les accueillants, les accueillis, les parents et les travailleurs sociaux conquis à l'intérêt de l'alternative.

Ainsi, le 18 octobre 82 étaient inculpés trois membres du lieu de vie «Le Coral». Depuis, la presse, et «vous savez comment», s'est emparée de l'affaire : «L'affaire des ballets bleus».

Celle-ci aura encore vraisemblablement évoluée lorsque vous lirez ces pages. Elle n'intéresse pas «PEPS». Le réseau international de pédophilie «Lolita» existe sûrement, mais ne faudrait-il pas chercher ailleurs qu'à Aimargues !!!

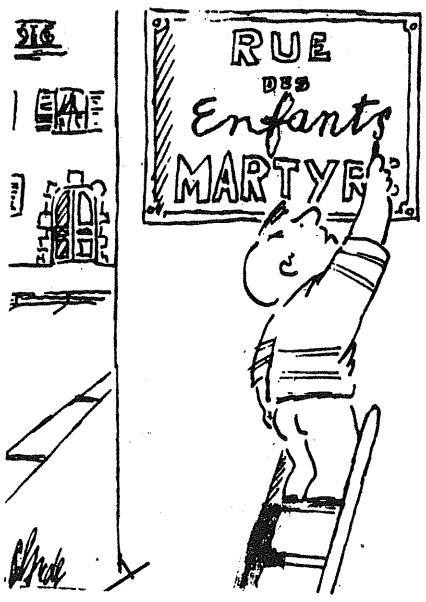

(1) — *Créé en 1977. Secrétariat Utopia Montréal du gers. 62 28 43 05*
(2) — *Créé en 1976*
(3) - (4) — *Aux éditions du «Coral» 30700 Aimargues. Tél : (66) 88 00 12*

LETTRE OUVERTE DE CLAUDE SIGALA RÉPONSE A LA PRESSE

Je voudrais arrêter l'hypocrisie qui traîne autour de l'affaire du Coral.

Ce n'est pas parce que je suis en prison qu'il faut faire attention, accepter le jeu de la justice, biaiser etc...

Ce n'est pas en entrant dans ce type de rapports que nous allons évoluer.

Regardons les choses en face.

Quand un enfant vient vers moi qu'il me saute au cou, qu'il m'embrasse, je ne vais pas le repousser au nom de la loi.

Cela signifie-t-il que je vais en **profiter ?**

Là est toute la question.

Il est temps de savoir que les enfants n'attendent pas d'avoir 15 ou 18 ans pour être des individus sexués. Il me semble évident que le problème de la pédophilie, comme celui du féminisme ou de l'homosexualité ne sont que les ENFERMEMENTS socio-culturels qui permettent à la norme de sévir, aux individus de se culpabiliser et au pouvoir de morceler !

Tant que nous accepterons cette dialectique de l'étiquetage nous subirons la répression individuelle et l'imposition normative.

Apprenons à nous connaître, à nous respecter, à nous accepter.

En effet, dans ce système économique néo-capitaliste ou tout est basé sur le bénéfice et le profit il semble logique que les tenants de ce système (et ses victimes) puissent penser que dans les relations humaines le même processus entraîne les mêmes effets.

Là où vous vous trompez, c'est que dans les lieux de vie nous vivons, nous travaillons, nous aimons dans une économie différente, autogérée, adaptée à chaque micro-structure. «Le cas par cas» n'est pas un théorème fumeux, c'est la pratique de notre quotidien dans un espace donné au milieu des éléments ressentis.

Et cette pratique remet tellement en cause votre façon de vivre, votre

misère, que vous préférez nous attaquer par le biais qui semble le plus valorisable, c'est-à-dire le tabou de la sexualité.

Vous vous trompez. Nous ne sommes pas des pédophiles ni des pervers sexuels abusant des corps des enfants. La perversion nous fait peur également.

Nous sommes simplement des individus ouverts, dans des maisons ouvertes, vivant avec nos qualités et nos défauts sans mettre en avant des défenses que sont les véritables piliers de tout système étatique.

Il est nécessaire de remettre fondamentalement en question FREUD surtout dans les récupérations galopantes qui en sont faites en cette fin de XXème siècle.

Qu'il s'agisse de Freud, de Marx, d'Einstein ou des autres la trahison est telle que si nous ne réagissons pas immédiatement nous passerons pour l'époque la plus bête et la plus aliénée de tous les siècles !

J'affirme aujourd'hui que si tous les citoyens, les familles, les institutions font des efforts d'ouverture, la vie en société redeviendrait possible, communautaire et que les gens dits «à problèmes» seraient acceptés dans le champ social.

Ce n'est pas une utopie.

C'est un projet de société.

Nous enfermer aujourd'hui, comme vous avez osé le faire, dans le simplisme et le difficile de la sexualité, c'est vraiment dégueulasse.

Et vous le savez.

Alors il reste une alternative.

Soit nous nous lançons dans l'aventure de la citoyenneté, avec la réflexion et le sérieux et la poésie et l'innovation qu'elle demande, soit nous continuons à nous enfermer un peu plus dans le morcellement imposé par tout pouvoir. C'est un choix entre la construction et la destruction.

Vous savez, en prison nous sommes en cellules, retranchés de toute communication, c'est un monde d'autodestruction. J'ai compris ainsi que notre cerveau avec ses cavités, était encore très morcelé. A nous de tenter de mieux l'irriguer.

Faisons tomber les murs de tous les lieux d'enfermement.

Lançons des passerelles, des ponts, des transitions.

Sauvegardons nos différences, nos individualités, nos richesses. Et alors l'Autre devient possible et le Nous vivable.

Claude SIGALA
Cellule 55 Bloc 1
Prison de la Santé
75774 Paris Cédex 14

Fondateur du «Coral»
30470 Aimargues
16 (66) 88 00 12

LES LIEUX DE VIE : POURQUOI ?

par Éric HENRY,
Psychothérapeute :

L'heure est peut-être venue d'expliquer pourquoi des gens ont fait le choix de vivre avec des enfants s'inscrivant ainsi dans un contre-mouvement social avec tout l'intérêt de celui-ci qui permet de freiner, de s'arrêter pour faire le point de la situation, mais aussi avec tout le risque inférent de la présence du contre-mouvement, risque matérialisé par l'énergie cinétique à la façon du train que l'on freine à l'aide du nid de branchage.

Arrêtons-nous un instant sur l'intérêt du contre-mouvement qui revient à celui de l'introspection (celle-ci étant la condition sine qua non de tout travail social). Comment voulez-vous démêler les nœuds affectifs d'un individu alors que les siens relèvent du casse-tête chinois ?

L'expérience de la clinique nous prouve que forcer autrui à s'interroger sur soi-même engendre beaucoup d'agressivité.

Que font les lieux de vie ?

D'abord et surtout ils obligent l'institution à s'interroger sur soi, je ne veux pas parler seulement de l'institution médico-sociale mais du socius dans son ensemble ; ALORS QU'UNE IDÉOLOGIE DOMINANTE PENSE QUE LE FOU EST CELUI QUI DOIT ETRE ENFERMÉ (CHIMIQUEMENT ET PHYSIQUEMENT) LES LIEUX DE VIE RÉPONDENT : LAISSEZ LES VIVRE DEHORS, ILS PROGRESSERONT. De surcroît cela signifie mettre l'être humain devant sa propre défaillance, devant sa fragilité, devant sa folie.

Mais revenons à ma proposition qui consistait à expliciter l'intérêt clinique des lieux de vie. La majeure partie des troubles du comportement proviennent d'une organisation particulière de la relation parent/enfant. C'est cette même empreinte de la relation enfant/parent que l'être humain conservera durant toute son existence sans que quiconque ne s'en aperçoive. La clé du progrès de l'enfant est située au niveau de l'élaboration sous-jacente la modification de la précédente. A cette fin la proposition des lieux de vie est la suivante : plonger l'enfant dans un système d'inter-relation autre que celui qu'il a connu, ce nouveau modèle ayant de meilleures chances de s'imposer à soi si le lien affectif est profond (il est de vérification quotidienne qu'une personne avec laquelle nous avons un accrochage affectif fort nous fait évoluer).

C'est à ce niveau que nous entrevoyons une différence fondamentale avec l'institut médico-social classique qui, de par sa structuration, néglige cet aspect essentiel de la thérapie.

Un enfant est placé dans un lieu de vie qu'il n'a pas choisi (en fonction d'un secteur géographique, d'une problématique existencielle) dans un groupe qu'il n'a pas choisi (en fonction de son âge, de son niveau scolaire). D'autre part, le psychiatre, l'infirmier psychiatrique est nommé pour un service. L'éducateur prend en charge un groupe ; dans le meilleur des cas, lorsque des affinités bi-latérales s'imposent au sein de ces aspects structurels, l'intervenant ne peut passer qu'un temps extrêmement réduit avec l'enfant ; par exemple, l'éducateur (le travailleur social le plus en contact avec l'enfant) passera environ 25 heures par semaine avec le groupe. Signalons de manière concomittante l'instabilité du personnel médico-social qui lorsqu'une relation d'aide propice à démobilisation intra-psychique profonde

Claude SIGALA
N° 211 648 Bloc 1/55
42, rue de la Santé
75674 PARIS CEDEX 14
Le 23 NOvembre 1982

«Le brouillard n'est pas pour nous,
quelque part dans notre cœur, la possibilité d'être
et un jour les murs de tout enfermement s'abattront
comme un mauvais souvenir du XXème siècle
du temps où l'homme était encore morcelé.

Ceux qui ont creusé le fossé entre la raison et le cœur
sont les vrais criminels
Et je vous certifie que cela évoluera comme un ruisseau couvert de myosotis aux possibles passerelles».

s'instaure peut annihiler les progrès effectués, voire aggraver la problématique lors de la rupture de la relation.

UN CHOIX BILATÉRAL

EN RÉACTION, LE PLUS GÉNÉRALEMENT, LE LIEU DE VIE PROPOSE UN CHOIX BI-LATÉRAL COMME CRITERE D'ADMISSION : QUE L'ENFANT EXPRIME UN DÉSIR A RESTER EN UN LIEU, QUE L'ACCUEILLANT EXPRIME LE DÉSIR D'AIDER L'ENFANT.

C'est à cette condition que l'enfant pourra avoir de meilleures chances de progrès ; n'oublions pas que Freud au début du siècle mit en place la psychothérapie en découvrant que la relation affective qu'il appela le transfert était le moteur de la cure.

Signalons au passage comment l'affection s'allègue en tabou dans notre société, son expression se réduisant au domaine du privé comme quelque chose que l'on cache. Ainsi, comme l'analyse fort justement Reich dans son concept de peste émotionnelle, l'être humain confronté à un acte vécu comme interdit au niveau social, mais dont il ressent le besoin, possède une propension à éliminer par tous les moyens son expression chez l'autre, celui-ci ravivant un malaise trop insupportable.

L'intérêt du lieu de vie réside aussi en la prise de conscience qu'il ne s'agit nullement de retirer, d'enlever l'enfant, l'adolescent de son milieu familial pour inférer son épanouissement.

Les progrès de l'enfant doivent impérativement s'accompagner d'un progrès concommitant du système familial.

En effet, l'attitude du secteur traditionnel consiste à considérer l'enfant comme malade, et à s'évertuer à le soigner sans même s'attaquer à la genèse de la maladie pour continuer dans l'analogie au médical. C'est-à-dire les quelques progrès effectués par l'enfant sont anihilés par quelques jours passés chez les parents ou le milieu d'origine.

Le défi des lieux de vie serait de gérer les progrès par le biais d'une considération globale du système familial.

Du système familial, passons au système social.

Un trait commun des troubles du comportement est situé au niveau de la relation du jeune dans le social. Cette distorsion de la relation pouvant aller d'une rupture totale avec le monde extérieur jusqu'à l'expression d'une conduite dite «anti-sociale» avec une multiplicité de nuances que nous n'aborderons pas ici, évitant ainsi de tomber dans des considérations relevant de la clinique.

A cette distorsion de la relation au social, la solution institutionnelle classique propose l'enfermement dans une micro société dont le contenu n'est en rien analogique au quotidien.

Dans l'institution, le jeune est emprisonné dans un cocon phantasmatique ne correspondant en rien à la vie l'attendant à l'extérieur. On comprend pourquoi l'adaptation est très difficile, voire impossible, pour ces mêmes jeunes.

Le lieu de vie proposant au contraire un vécu dont l'accent est porté sur la tonalité du quotidien en prise directe avec les réalités de la vie, son intégration sociale se fera d'autant plus facilement.

Enfin, est-il utile de préciser l'importance de l'effectif réduit des jeunes accueillis dans le lieu de vie permettant une aide individualisée comparée à la prise en charge groupale institutionnelle. Citons l'exemple fréquent en milieu institutionnel du jeune placé avec une problématique légère ressortant avec une symptomatologie s'alourdissant de jour en jour en fonction des rencontres favorisées par le regroupement des jeunes en difficulté.

Puisse ce bref exposé permettre de mieux cadrer l'enjeu des micro-structures telles que les lieux de vie. Les réduire aux pérégrinations de quelque individu désireux de marginalité «poste soixante-huitard» relève d'une grave erreur. Les enfermer dans l'expression de contre position idéologique relevant de sphères platonitiennes apparaît diffamatoire. Les réduire à une armée de pédophiles désireux d'avoir à leur disposition du matériel relève du désir digne de la psychiatrie lourde.

L'enjeu de la politique de la santé est en cause. Après l'enfermement de la problématique de l'être humain dans des troubles somatiques, l'enfermement des vieux dans des structures spécifiques, l'enfermement des handicapés physiques par une inaccessibilité infrastructurelle, l'enfermement des déviants, quels qu'ils soient, restera un norme normalus que, seule une politique hitlérienne préserverait...

Éric HENRY
Psychothérapeute.

VUE PAR LES PARENTS : L'AVENTURE DES LIEUX DE VIE

Par Monsieur RAVELET de l'A.P.E.C.L.
Association des Parents d'Enfants Confiés à des Lieux de vie*

Dans cette affaire du CORAL, alors qu'une partie de la presse criait au scandale, il aurait paru «normal» que les parents s'empressent de porter plainte, comme il est habituel lorsqu'un scandale atteint une maison d'enfants.

On attendait donc des parents qu'ils crient avec les loups ; or, leur position totalement contraire désarçonnait les commentateurs d'où la nécessité d'«expliquer» ce comportement paradoxal.

Les explications entendues se résument ainsi :

– les parents sont trop heureux qu'on ait pris en charge leurs enfants «difficiles»,

– ils n'ont nulle envie de se retrouver avec ces enfants sur les bras et préfèrent donc ne pas être trop regardants,

– ils ont été subjugués par le charisme de Claude SIGALA et de son équipe et ont une dette de reconnaissance, persuadés qu'ils sont, de plus, de la valeur thérapeutique des caresses (sic «LE MONDE»)...

Je pense pour ma part que ces «explications», si elles ne proviennent pas de la malveillance, résultent d'une méconnaissance du problème.

LIEUX DE VIE : UN CHOIX ?

Au départ, le choix qui s'offre aux parents pour leurs enfants se résume, en gros, au placement en institution ou hors institution ; en d'autres termes, c'est ou la «voie de garage» de l'hôpital psychiatrique, ou une tentative en marge, autre que le simple enfermement.

La première formule est malheureusement parfois la seule possible ; elle est en tout cas une solution de facilité, alors que la recherche d'une autre voie et spécialement les «lieux de vie», est pour les parents un itinéraire beaucoup plus difficile car il suppose de leur part un effort permanent de collaboration et de remise en question : en effet, c'est pour chacun d'eux au départ un peu une aventure et un saut dans l'inconnu, mais c'est aussi un espoir, une volonté d'autre chose et sûrement le contraire d'une démission.

En ce qui me concerne, c'est le choix que j'ai fait personnellement, lorsque mon fils, âgé de 14 ans, devait quitter l'I.M.P. ; or, il est depuis 2 ans au CORAL et je peux témoigner que, d'une part, il y est heureux, et que d'autre part les progrès qu'il a faits ont dépassé mes espérances.

Ceci étant, si j'avais ajouté le moindre crédit aux calomnies dont ont été victimes le CORAL et ses animateurs, la reconnaissance que je pourrais avoir pour les résultats obtenus ne m'aurait pas empêché de retirer mon enfant si je l'avais cru en danger et je n'aurais eu aucune peine à trouver un autre lieu pour lui.

UN CHOIX D'«IRRESPONSABLES» ?

De toutes manières, les lieux de vie ne sont pas des lieux à vie, ce qui serait une autre forme d'enfermement : les enfants «tournent» dans les lieux et changent de lieu quand ils le souhaitent eux-mêmes ou quand on estime qu'une nouvelle expérience peut être enrichissante.

Par ailleurs, je pense qu'il n'est pas honnête de vouloir enfermer les parents dans cette dialectique de tendresse – caresses – pédophilie, allant jusqu'à dire que nous avons confié nos enfants à des pédophiles (sic FRANCE SOIR)... Nous sommes des parents normaux et responsables, nous connaissons les lieux de l'intérieur car ils nous sont ouverts et nous ne manquons pas d'y aller et même d'y séjourner – ce qui ne serait pas pensable en hôpital psychiatrique.

Ceci étant, si nos enfants trouvent dans les lieux une chaleur humaine et une tendresse qu'ils n'auraient pas ailleurs – et qui ne sont pas étrangères au succès de la formule – qui s'en plaindrait ? Et qu'est-ce que cela a à voir avec la pédophilie ?

Enfin, pour la majorité des parents et jusqu'à ces derniers mois, mettre son enfant dans un lieu de vie, c'était, en plus, assumer une charge financière souvent à la limite des possibilités, car de nombreuses DDASS refusaient purement et simplement la prise en charge alors qu'elle aurait été automatique en hôpital psychiatrique !

Ce n'est que tout récemment que la situation s'est inversée, mais le «scandale» actuel va à nouveau remettre tout en question ; j'ai moi-même été l'objet de pressions de la part de la DDASS de PARIS, et je me suis clairement entendu dire que je devais choisir : ou retirer mon fils du CORAL, ou perdre la prise en charge...

Si cela doit se généraliser, eh bien !, ce ne sera que le retour à une situation antérieure : les parents paieront le prix de leur choix et ce n'est pas par ce «biais» que l'on viendra à bout des lieux et de nos enfants ; mais on doit reconnaître que c'est une curieuse conception de la liberté individuelle, que de contraindre les gens à «acheter» cette liberté, espérant qu'ils n'en auront pas les moyens.

M. RAVELET

TRAVAILLEURS SOCIAUX : NON-INSTITUTIONNALISATION

De tout temps, du tableau de Bosh où un spécialiste extirpait la pierre de la folie d'un crâne humain, au film *«Fou à délier»* où un autre spécialiste isolait le virus de la schyzophrénie, les professionnels ont découpé, morcelé, isolé la folie, prenant un individu non plus comme un être entier, mais comme un symptôme à traiter et à isoler. Car au travers de ce phénomène, une question se pose : *soigner* et *soigner quoi ?*

Est-ce soigner la différence avec, pour aboutissement, la faire disparaître?

Est-ce repérer la différence afin de l'enfermer, pour qu'elle ne gêne plus, comme dans la plupart des cas ?

Qui peut avoir l'ambition de soigner et à qui cela peut bien profiter ?

Où est passé le fou du village ?
Pourquoi a-t-il disparu ?

La structure asilaire correspond, de nos jours, à une nécessité sociale. Elle a remplacé le champ familial qui ne pouvait plus prendre en charge les gens non rentables (les vieux, les fous, etc). Des structures se sont créées pour pallier à cette carence sociale. Des institutions se sont créées pour répondre à l'impossibilité de la population de se prendre en charge familialement et globalement, déversant son flot de professionnels pour pallier au manque d'autonomie, plongeant les gens en état de dépendance, leur enlevant le peu d'indépendance qui leur restait.

Il n'y a pas de spécialistes pour les malades mais des malades pour les spécialistes.

L'institution fonctionne sur le système économique actuel, utilisant rentablement la non-rentabilité du déviant.

Des services d'instituteurs, de psycho-scolaires, de psycho-pédagogues, dépistent dès le plus jeune âge les différences diverses apportant ainsi la matière qui justifie la profession.

Dès lors, le déviant rentre dans un engrenage où tout est prévu pour son symptôme. Dans ces institutions, ces hôpitaux, le professionnel agit dans un domaine précis, le déviant n'est plus considéré comme un être humain mais comme un objet symptomatique à soigner. Il passe de spécialiste en spécialiste, morcelé de tout côté.

REFUSER D'ENFERMER

Notre position par rapport au spécialiste :

— remise en cause de l'enfermement ;

— refus de la hiérarchie ;

— refus du pouvoir ;

— refus du système économique (autogestion revendiquée) ;

— remise en cause de l'état de dépendance, de l'assistanat.

Nous acceptons de travailler avec le spécialiste en tant qu'intervenant ponctuel en dehors d'une structure lourde et morcelée telle que l'hôpital psychiatrique qui amoindrit son action puisqu'il est alors enfermé lui-même.

Le professionnalisme condamne à cautionner le système d'enfermement, le pouvoir d'enfermer. Refuser d'enfermer alors qu'on participe au système institutionnel, c'est déjà le remettre en cause, voire lutter contre.

Le professionnalisme, malgré la multiplication des spécialités, ne correspond pas au besoin de la *«clientèle»*. D'où de nouvelles tentatives institutionnelles, à plus petite échelle, ponctuelles, intermittentes, privilégiant non plus le symptôme, mais le vécu, l'individu dans sa globalité. Mais le système calqué sur notre fonctionnement économique capitaliste conserve toujours à travers le salariat, les rapports de pouvoir, hiérarchique ou financier. Il faut aller plus loin et passer au-dessus du salariat pour établir des relations mouvantes, révolutionnaires (au sens de *qui changent, qui tournent*) au niveau du simple quotidien :

— droit de la relation d'individu à individu, possibilité à tous les participants de décider, de choisir suivant les désirs de tous et de chacun *dans la mesure du possible.*

Le refus du professionnalisme semble dans notre système social, correspondre soit à la notion d'amateurisme soit à la notion de marginalité ;

— non à l'amateurisme puisque c'est une autre voie au-delà du salariat, échappant au spécialiste, mais enfin regard global sur l'individu ;

— non à la marginalité puisque *la communauté.*

Notre action ne correspond pas à la disparition, voire l'ouverture de l'asile. Nous ne sommes pas *la* réponse à l'ouverture de l'asile, tout au moins pas au niveau de notre structure.

Nous sommes pourtant une autre voie, parfois un espoir, une autre solution. Nous espérons que l'idéologie sur laquelle nous basons notre action, contribuera à l'élaboration d'une prise en charge différente des *déviants.*

Collectif Réseau Alternatif
Texte transmis par des membres de la Haute-Loire.

BILAN SOCIAL : UN CHECK UP ILLUSOIRE

En *Février 1975* : Parution du *rapport SUDREAU*, sur la Réforme de l'entreprise. Un projet de Bilan Social y apparaît dès le 1er chapitre afin de «transformer la vie quotidienne dans l'entreprise»...

Aux termes de la *loi du 12 juillet 1977* (J.O. du 13 juillet Art. L.438-1 à L.438-10 code du Travail) et des modalités d'application fixées par l'arrêté du 8 décembre 77, est instauré le *BILAN SOCIAL* «afin de donner une base chiffrée au dialogue entre les partenaires de l'entreprise, permettant de mesurer l'effort accompli en matière sociale et de mieux situer les objectifs».

Créé pour sortir la gestion sociale du subjectif et du qualitatif pour quantifier les progrès accomplis, le bilan social «récapitule en un document unique les principales données chiffrées permettant d'apprécier la situation de l'entreprise dans le domaine social, d'enregistrer les réalisations effectuées et de mesurer les changements intervenus au cours de l'année écoulée et des deux années précédentes» Art. L. 438.3 du code du travail.

Le bilan s'effectue donc *annuellement* et présente un caractère obligatoire pour toutes les entreprises de plus de 300 salariés (depuis le 1er janvier 1982).

Il est établie par le *chef d'entreprise*, sur avis consultatif du C.E. qui peut, au-delà des indications tenues pour obligatoires aux termes de la loi, demander la fourniture d'éléments significatifs supplémentaires (Art. L.438-5). Il s'ordonne sous forme de *tableau chiffrées*, sans interprétation, classés en 7 chapitres (Art. L.438-3) : Emploi, rémunérations et charges accessoires, conditions d'hygiène et de sécurité, autres conditions de travail, formation, relations professionnelles, autres conditions de vie ; lesdits chapitres sont divisés en *rubriques*, chaque rubrique ayant un ou plusieurs *indicateurs* (134 indicateurs sociaux au total).

Par exemple, nous avons comme indicateurs sociaux :

* Un chiffre avec texte court de référence : Nombre de CHS, nombre d'accidents avec arrêts de travail, nombre mensuel de travailleurs temporaires. Nombre de salariés exposés à la chaleur...

Et l'on peut espérer que l'objectif du bilan social (dans le cadre du rapport Sudreau) : «transformer la vie quotidienne de l'entreprise» se solde par une réussite à... 20 % ! Seule, étant innovée une vision synthétique et un suivi dans l'information.

L'on peut d'ailleurs imaginer *l'influence* future, (sur l'élaboration du Bilan Social) de la loi du 28 octobre dernier relative au développement des Institutions représentatives du Personnel, et ce, à deux niveaux :

1) au niveau de l'élargissement des Attributions du CE en matière de gestion économique de l'entreprise.

2) au niveau de l'introduction d'experts, sur demande du CE, afin de comprendre et analyser tous documents économiques et financiers.

... même si, je le précise, la notion de *«gestion sociale»* n'apparaît pas explicitement dans les termes de la loi.

* Un tableau : par catégories : répartition par sexe de l'effectif total de l'entreprise

* Un graphique : pyramide des âges ou de l'ancienneté dans l'entreprise.

* Une fois établi, ce bilan est transmis à l'*inspecteur du travail* (Art. 438-6). Il est aussi largement diffusé, étant mis *à la disposition de tout salarié* qui demanderait à le consulter (ART. 438-5).

L'état d'un tel bilan : un leurre social...

Le rapport Sudreau préconisait : «Plutôt que d'assister passivement à une évolution spontanée..., mieux vaut ouvrir un *débat clair et approfondi*, à partir d'un *inventaire* de l'ensemble des questions que tous les partenaires pourront, ensuite, *discuter*»...

* L'*inventaire* et la façon dont il est établi amène plusieurs remarques : la démarche du bilan social implique tout un décryptage des chiffres, des corrélations entre tableaux ; il faut cerner précisément la définition des indicateurs, etc...

Cette approche économiste de la situation des travailleurs dans l'entreprise restreint la notion de bilan, le qualitatif étant totalement exclu. En fait, la lecture (et peut-être le travail de synthèse) demandent l'acquisition d'une certaine technicité. Et autant certaines parties consacrées aux salaires et à l'emploi sont explicites pour le quidam salarié, autant d'autres parties sont jugées comme vides : Ex : «Investissement d'amélioration des conditions de travail»...

* De plus, document qui se veut récapitulatif, le bilan social ne demeure pas la seule source d'information ; et l'on estime que les données retranscrites dans ce document, à 80 % étaient déjà communiquées au CE antérieurement.

* De ce fait, la *discussion* apparaît restrictive et offerte aux seuls acteurs sociaux tels que le C.E., les syndicats, les instances du personnel etc... D'ailleurs, n'est-il pas curieux de constater que l'indicateur : «relations professionnelles» est limité aux relations professionnelles avec le C.E. !

Alors, peut-on véritablement parler «d'instrument de gestion sociale» sans risquer la faillite, liée à une véritable amputation des données... QUANT AU DIALOGUE, il paraît s'effectuer

D'ailleurs, l'attitude des différentes organisations syndicales, au cours des débats au conseil économique et social laissait présager d'ailleurs de *«l'engouement»* pour une telle loi : en 1976, la CFDT, FO, la CGT s'étaient abstenues au moment du vote ainsi que les représentants des grandes entreprises. Il en fut de même pour le CNPF dans sa majorité et les PME votèrent contre !...

* Se pose aussi le problème de la «légitimité» des chiffres du bilan : certaines données ne sont que des moyennes (par exemple au niveau des rémunérations) : ne pourrait-on pas parler d'écarts ?...

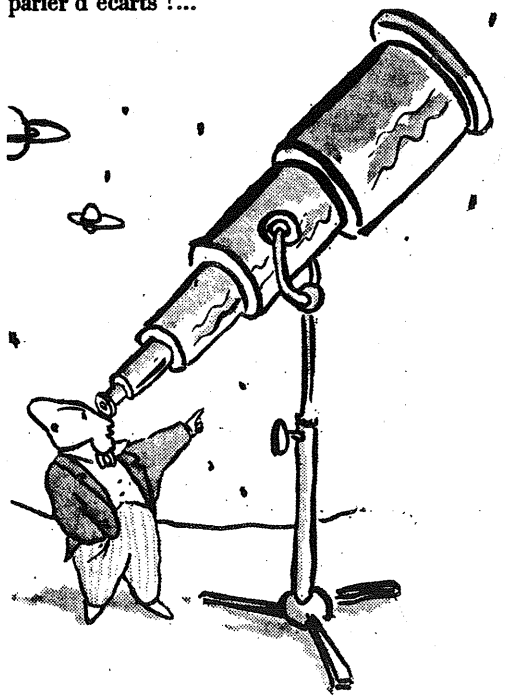

Le bilan social émet des informations stratégiques, et en ce sens, un flou judicieux entoure les chiffres et oblige alors à des interprétations ! (aussi judicieuses !)... Ex : nombre de déclarations par l'employeur de Procédés de travail susceptibles de provoquer des maladies professionnelles. Comment réggiront les salariés concernés.

* «Pour changer les conditions et les relations de travail, il faut, estimait le rapport Sudreau au sujet du bilan social, instaurer le dialogue sur des éléments précis». Toutefois, ce souci d'intervention du rationnel dans les rapports sociaux n'a pas donné au Bilan Social une réalité sociale statistique fiable certes, sortir du qualitatif, mais sous couvert du quantitatif, on a exclu les critères purement sociaux (comment chiffrer la conscience professionnelle ?) au profit d'une «manipulation» de chiffres : le bilan social sur le même plan que le bilan financier... Où se situe le *débat clair et approfondi ?*

C'est ainsi que Mr Beullac en Novembre 76, dans l'Expansion déclarait : «Le bilan social représente un intérêt politique, car il devrait introduire plus de «rationnel» dans les rapports sociaux»...

Tableau récapitulatif faisant apparaître que les femmes sont moins payées (à égalité de qualification), que la formation en cours d'emploi ne touche pas les immigrés, que le turn over reste très important, que les contrats de solidarité n'ont pas été suivis d'embauches : Illusoire !, car ces évidences ne sont pas écrites dans le manuel du parfait bilan social... Et il est aussi à se poser la question de la place de l'Assistante Sociale dans ce type d'élaboration, d'autant qu'elle apparaît nulle !

Enfin rassurons-nous, cet exemple d'introduction de planification du social laisse des empreintes douteuses. Alors a quand le chiffrage du social (celui des travailleurs sociaux) tant brandi à l'encontre de la non-rentabilité de notre intervention de professionnels ?...

Quelque peu indigeste, manquant de légèreté, ce **premier Numéro** *!... A l'heure des Fast-Food, quoi de moins étonnant ! Si toute cuisine est question de goûts, la technique culinaire est affaire de tous. Rien ne vous empêche de mettre la main à la pâte et d'apporter vos suggestions pour un prochain menu!*

Lapsus involontaire d'une cliente : «madame l'Attristante Sociale».

CLIN D'OEIL D'UN FANTOME DE CHAMP SOCIAL

24/09/82

Chers amis,

un fantôme... qui vous veut du bien.

Je vous félicite pour votre initiative et j'espère que vous aurez plus de chance que Champ Social.

Ayant déménagé en 1975, je n'ai pu suivre l'évolution de la revue et comprendre pourquoi elle s'est cassée la gueule. Je suppose qu'il y a plusieurs raisons et parmi celles-ci :

– le présupposé d'extrême gauche qui a écarté les «spontanéiste» dont j'étais. La déconfiture de Champ Social a accompagné celle du marxisme idéologique sur le plan national.

– la parole donnée de plus en plus aux spécialistes (?)

– une analyse des luttes qui ne soit pas uniquement par la lutte des classes.

– l'épuisement de l'équipe qui ne s'est renouvelée qu'une fois.

Que cela vous serve de leçon !

Maintenant je pense qu'il y a toujours besoin d'une revue telle que vous la présentez ne serait-ce que pour une raison un peu narcissique.

Faire autre chose que les autres revues sur le travail social. C'est y mettre de l'humour et de l'humeur, certe, mais l'humour est un art difficile. C'est surtout faire appel à tout crin aux lecteurs.

Un des manques de Champs Social c'est de n'avoir pratiquement pas su établir un dialogue avec ses lecteurs. Le présupposé idéologique créant peut-être un faux unanimisme qui l'empêchait.

Comment faire ? Peut-être faudrait-il renvoyer aux lecteurs des interrogations sur un sujet, précis, très délimité, technique au besoin.

Avec promesse de quelque chose pour la meilleure réponse ? C'est à discuter...

Peut-être y a-t-il d'autres moyens d'obliger les lecteurs à réagir ?

Tanguy LAURENT

PETITES ANNONCES

Nous inaugurons aujourd'hui notre rubrique d'annonces. Et comme il faut montrer l'exemple...

– PEPS cherche un local parisien gratuit ou presque...

– PEPS souhaite organiser son réseau de distribution (librairies, lieux associatifs, bibliothèques, écoles...). Si vous avez des tuyaux ou du temps, contactez-nous.

– Vous aussi pouvez utiliser les petites annonces PEPS, pour annoncer manifestations, réunions, initiatives... Nous écrire.

Nous paraissons tous les 2 mois (début Janvier, mars, mai, etc...). Pour que votre annonce arrive à temps, envoyez-la nous au plus tard 3 semaines avant parution.

URGENT

Pré-stagiaire, 21 ans, possédant une certaine expérience et encore beaucoup d'illusions, cherche stage région 93 en vue entrée école d'éducateurs. Tél. dans la journée au 866 04 59 Nathalie COLLET.

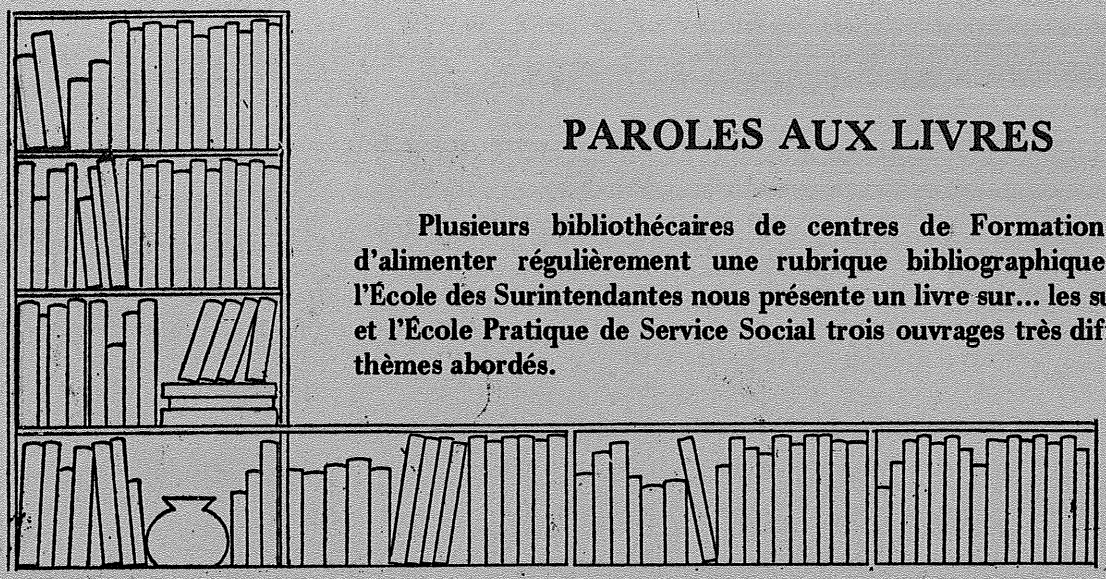

PAROLES AUX LIVRES

Plusieurs bibliothécaires de centres de Formation ont accepté d'alimenter régulièrement une rubrique bibliographique. Ce mois-ci, l'École des Surintendantes nous présente un livre sur... les surintendantes, et l'École Pratique de Service Social trois ouvrages très différents par les thèmes abordés.

FOURCAUT (Annie). – Femmes à l'usine, ouvrières et surintendantes dans les entreprises françaises de l'entre-deux-guerres. – Paris, Maspero, 1982.

L'auteur, historienne, après avoir écrit une biographie de Bertie ALBRECHT, figure majeure de la Résistance, assassinée par les Allemands à Fresnes en 1943, dont elle utilisa le très complet et précis rapport de stage d'ouvrière, effectué aux Galeries Lafayette en 1937 durant ses études de Surintendante, eut par la suite l'idée de faire une étude systématique des rapports de stages d'étudiantes surintendantes de la période de l'Entre-deux-guerres.

La valeur de témoignages relatés sur le vif – et non a posteriori dans des souvenirs autobiographiques – lui paru une source inestimable d'informations sur la vie des ouvrières de cette époque.

A la lecture des 29 rapports qui lui furent confiés, un autre champ d'étude s'ouvrit à elle : la vision du monde ouvrier par les élèves surintendantes. Prise au jeu, elle décida de poursuivre son investigation jusqu'aux origines de l'École des Surintendantes.

Cet ouvrage présente donc le double intérêt de comporter en introduction (en référence aux ouvrages de R.H. GUERRAND, M.A. RUPP, J. VERDES-LEROUX, Y. KNIEBIEHLER et travaux de S. CRAPUCHET), un historique des débuts du Service social d'entreprise, et dans le développement une étude détaillée des conditions de travail des ouvrières dans différents types d'entreprises de la période 1919-1943. En outre, les textes utilisés par l'auteur, faute d'éléments suffisants pour illustrer l'histoire du mouvement ouvrier, lui permirent, comme elle l'exprime elle-même, de «suivre la lente et difficile mise en place de l'État-Providence» et des mesures sociales, telles que le développement des Caisses de compensation.

L'époque de la professionnalisation du travail social vit naître plusieurs écoles : l'École Pratique de Formation Sociale en 1907, l'École Libre d'Assistance Privée en 1908, l'École Normale Sociale (catholique) en 1911, l'École Pratique de Service Social (protestante) en 1913. L'École des Surintendantes fut créée en pleine guerre, en 1917, à l'instar de celles des Surintendantes anglaises, en vue d'assurer l'encadrement des femmes travaillant dans les usines d'armement. Ensuite, «la fonction survivra aux conditions précises de sa création : l'École, après la guerre, continue de former des promotions de surintendantes, qui encadrent alors hommes et femmes». Dès son origine, elle dispense une sérieuse formation théorique et pratique préparant à l'exercice de la profession.

L'auteur souligne l'homogénéité de l'origine sociale des premières surintendantes issues de la riche bourgeoisie, et la diversité de leurs idéologies : radicales socialistes protestantes, ou catholiques, mais qui toutes furent amenées par conviction ou par leur pratique professionnelle à adopter des positions féministes.

Les surintendantes traversèrent les deux guerres – et l'entre-deux-guerres (1936), prenant en compte les problèmes humains qui se présentaient à elles dans différents contextes politiques : présence dans les usines d'armement en 1917, puis en 1939 – liaison entre les travailleurs et le patronat en 1936, soutien de la part de certaines à la politiques familiale de Vichy, ou participation héroïque au Mouvement «Combat» de la Résistance, sous l'impulsion de Bertie ALBRECHT, et de Jeanne SIVADON, alors directrice de l'École des Surintendantes.

L'analyse méthodique, objective, des 29 rapports, habilement découpés par thèmes et champs d'observation, permettent au lecteur de faire une étude comparative du mode de fonctionnement d'ateliers d'entreprises de toutes tailles et de différents secteurs : armement, textile (secteur le plus féminisé), mécanique de précision, etc... Cette lecture le met aux prises avec les contraintes du travail chronométré, du travail à la chaîne, du travail aux pièces, dans le cadre de la rationalisation du travail.

Film réaliste de la quotidienneté du travail à l'usine, vécue dans la monotonie, la lassitude parfois extrême, la camaraderie, la «vulgarité», ou la bonhommie, la couardise, ou la résignation, ponctuée de rapides «pauses» et des sorties d'usine le soir dans la bousculade de femmes pressées de rejoindre leur foyer, où commence pour les mères de famille une seconde journée de travail.

Au-delà du vécu quotidien, et de l'analyse des problèmes de parité des salaires masculins-féminins, de l'organisation des cantines, des œuvres sociales, du phénomène de non-participation des femmes à la vie syndicale, qui prend seulement son ampleur avec les grèves des grands magasins en 1936, c'est toute la condition féminine qui se dessine en filigrame au travers des observations concernant les comportements face à la consommation, aux loisirs, la limitation des naissances, la garde des enfants, le partage ou le non-partage des tâches domestiques au sein du couple, la prostitution de femmes seules aux salaires insuffisants, etc...

Kaléidoscope aux mille facettes, à plusieurs entrées, ce document constitue un précieux témoignage d'un monde féminin pris dans l'engrenage d'une productivité intense et parfois inhumaine, apporté par des jeunes femmes, futures surintendantes, différentes par leurs origines, mais solidaires et qui, plus tard dans l'exercice de leurs fonctions, s'attachèrent – dans une étroite marge d'action, dans la ligne réformiste – à apporter des aménagements aux conditions de travail des ouvrières, actions qui contribuèrent en quelque sorte au développement du travail des femmes au secteur industriel – et du secteur social.

F.V.

LE BÉNÉVOLAT AU SERVICE DE LA FUGUE

Les responsables du Point Jeunes ont tenu, dès l'ouverture du centre, à intégrer à l'équipe des accueillants, quelques adhérents, c'est-à-dire des personnes désirant participer aux activités du P.J. de façon bénévole, en s'engageant quelques heures par semaine.

Leur rôle :

La présence de personnes non-professionnelles dans l'équipe, permet aux jeunes accueillis de pouvoir parler à des personnes qui ne sont pas directement impliqués dans l'activité du P.J.

En effet, après quelques instants passés dans les locaux du P.J., le jeune rencontre de nombreuses personnes qui ont un statut bien défini, et qui auront inévitablement un rôle déterminant à jouer, dans l'orientation qui lui sera proposée. Ainsi, il se sentira très vite jugé par l'accueillant l'ayant reçu, par le directeur, par le psychiatre. A côté de ses personnes, l'adhérent instaure un autre type de relation, si le jeune le désire ; en aucun cas, il n'est là pour le juger ni pour le questionner à des fins «intéressées». Il est une personne «neutre», qui ne jouera aucun rôle dans la décision qui sera prise à son sujet.

C'est donc cette différence de rôle et d'implication qui permet à l'adolescent d'instaurer une communication difficile. On remarque souvent que le jeune se confie plus facilement avec l'adhérent, et qu'il parle davantage de lui, d'une manière spontanée. Parallèlement à cet accueil du jeune, l'adhérent répond au téléphone, afin d'alléger le travail des deux accueillants, qui sont souvent occupés par des entretiens.

Au terme de ces quelques mois de fonctionnement du P.J., l'équipe ainsi que les adhérents, se sont posés de nombreuses questions quant aux différentes formes que peut prendre la participation des adhérents dans l'équipe. Les jeunes eux-mêmes, nous demandent souvent : mais vous, qui êtes-vous ? que faîtes-vous au P.J. ? vous travaillez ?

Il est vrai que, notamment en ce qui concerne les relations avec les hébergés, il est parfaois hasardeux d'entreprendre certaines activités, par exemple à l'extérieur du centre, ou bien d'avoir avec eux certaines attitudes, car nous ne connaissons pas l'histoire du jeune ; nous ne participons évidemment pas au suivi, puisque nous ne sommes présents au P.J. que quatre heures par semaine. Notre principal souci est donc d'essayer d'être complémentaire à l'action des accueillants, et non d'allller à l'encontre de leurs objectifs. Immédiatement la vieille querelle entre les travailleurs sociaux, et les bénévoles vient à l'esprit. Qui dit bénévole, dit «dame de charité»... C'est justement pour essayer de donner une nouvelle image de marque au bénévolat, et pour utiliser cette «force militante», que l'équipe du P.J. a souhaité intégrer quelques adhérents.

Mais, quelle est notre place ? Ne peut-on pas remettre en cause l'utilité de notre intervention ?

Catherine

TRAVAILLEURS SOCIAUX EN FORMATION : «CESSATION CONCERTÉE D'ACTIVITÉ»

En sept-oct-novembre 1981, Assistantes Sociales, Éducateurs Spécialisés... parcourent les couloirs des administrations, interpellent leurs écoles, descendent dans la rue et parfois tentent des occupations. Un mouvement qui gagne une grande partie des Écoles de Service Social. Et puis, un matin, c'est la fin du mouvement.

Onze élèves assistantes sociales de 3ème année de l'I.S.S., Institut de Service Social de Besançon, deux mois après l'arrêt de leur grève de 7 semaines et l'arrêt du mouvement national, ont voulu traduire leur participation à ce conflit par la production d'un mémoire collectif. Tenter une «analyse institutionnelle» d'un mouvement de grève, dont localement ont été parties prenantes l'I.S.S. et l'I.F.E.S. (Institut de Formation des Éducateurs Spécialisés). Cette démarche, peu courante dans une École d'A.S., nous a paru pouvoir interpeller toutes celles et ceux qui, acteurs ou spectateurs, ont été confrontés à ce conflit.

En voici quelques grandes lignes.

Au départ, le mouvement de grève reposait sur des objectifs sociaux-économiques. A court terme : l'extension et la revalorisation des bourses d'étude ; à long terme l'obtention d'un statut de travailleur social en formation, objectifs évidemment justifiés et clairement avouables, contrairement à une motivation sous-jacente difficilement avouable d'emblée : le malaise par rapport à la profession, à la formation, à l'école, élément qui semble avoir été le véritable déclencheur de la grève ; la grève pour fuir un malaise, plus que pour faire aboutir les revendications sur le statut.

En 7 semaines de grève s'est produit un glissement des objectifs vers le droit d'expression syndicale et de réunion à l'I.S.S. et vers le contenu de la formation. Ce glissement nous a fait poser l'hypothèse de la précarité de nos objectifs initiaux.

La mise en avant d'un statut de Travailleur Social en Formation se révèle, suite à une absence de réflexion du contenu de notre formation, être vécue comme solution à notre crise d'identité ; en l'absence de cette réflexion, plaquer un statut commun E.S./A.S., catégories marquées par deux formations et deux histoires différentes, jouait le rôle, illusoire, d'unité du mouvement ; ce problème, par le biais d'une polémique sur le statut de travailleur salarié ou celui d'étudiant boursier, va représenter un tel écueil que l'issue de secours sera un recentrage sur les problèmes spécifiques à notre École tout en gardant la façade revendicative nationale sur le statut.

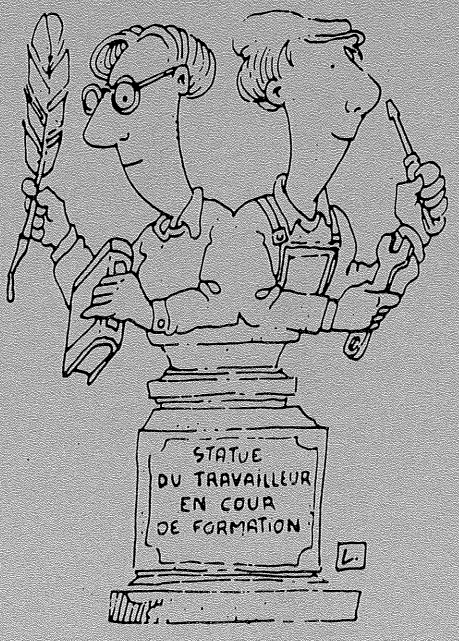

Tout le fonctionnement en A.G., Comité de Lutte, Commissions, va être marqué de cet enjeu : maintenir le niveau national et agir sur les instances locales, lieux d'affrontements. Commisions, A.G., Comité de lutte, censés favoriser et représenter l'expression démocratique seront en fait des lieux de pouvoirs d'une minorité où leaders au talent oratoire, organisations syndicales et politiques, constitués en sous-systèmes, «manœuvrent» les instances de décision, créant peu à peu une démobilisation culpabilisante et un repli sur les positions catégorielles.

A l'intérieur même de ce mouvement, les A.S. vont sentir le danger de la dominance des E.S. : celle d'une lutte menée par et pour les E.S., habitués chaque année à un mouvement de grève institutionnalisé et monopolisant les médias : presse et télévision régio-

nales parlent en effet d'«Éducateurs Sociaux» !

Comme un tel mouvement ne vit que par sa reconnaissance extérieure (Feed-back), les A.S. alors contraintes de prouver leur appartenance au mouvement de grève mais soumises à la dynamique des Éducateurs vont chercher à développer un investissement spécifique en lien avec l'I.S.S. : ce «glissement des objectifs» déjà repéré. Et cela à la grande colère des E.S. qui comprennent mal ce changement de cap.

Au niveau national, surgit une deuxième polémique : quel comportement adopter face à un gouvernement de gauche qui bloque nos revendications ; «être un mouvement anti-gauche tout en n'étant pas un mouvement de droite ?» et surtout «quel est notre adversaire direct ?» Faute de le nommer, s'ensuivit une stratégie au coup par coup où s'affrontèrent partisans d'un durcissement du conflit et les adeptes d'une négociation en douceur.

Finalement, le blocage ministériel sur les revendications nationales (négociations sur le statut renvoyées à une date non fixée, et en particulier refus des «3500 francs pour tous» qui représentaient un difficile concensus national) va progressivement désagréger le mouvement.

Les résultats locaux n'ont cependant pas été nuls ; si rien n'a été obtenu sur le plan économique, des «bénéfices secondaires» sont intervenus : déclenchement d'un processus d'interrogation sur la formation, possibilités de réunion et d'assemblée syndicale au sein de l'I.S.S., dévoilement des réticences d'une équipe pédagogique prête à se réfugier dans son statut de formateur pour éviter d'être confrontée aux élèves grévistes et sauvegarder leur référence à l'institution-école.

Et aussi une question : notre impuissance à être acteur véritable sur notre lieu de formation n'implique-t-il pas encore une immaturité dans les autres instances sociales qui nous concernent ?

De ce fait, une analyse collective de la grève nous a semblé un outil intéressant quant à notre future pratique professionnelle :
— mise en commun de nos expériences individuelles de la grève
— clarification de nos implications
— analyse d'un mouvement collectif par l'étude de son fonctionnement et de ses stratégies
— repérage de l'environnement et de son influence.

Analyse sans doute limitée d'un mouvement. En outre la présentation de ce mémoire dans le cadre de ce bref article permet difficilement de rendre compte du travail de réflexion développé sur 70 pages.

Présentation : Rémy Gaté

Dans le N°2, «BILANS des LUTTES et PERSPECTIVES» chez les T.S. en formation.

N°3 : «QUELLE FORMATION POUR QUEL TRAVAILLEUR SOCIAL ?» Pour préparer ce dossier, une Table Ronde ouverte aura lieu le samedi 18 décembre à 14 h au 1 rue Keller 75011 Paris. Si vous ne pouvez vous déplacer envoyez-nous des contributions.

COMMUNIQUÉ DES AFFAIRES SOCIALES CONCERNANT LES TRAVAILLEURS SOCIAUX EN FORMATION

86 % des élèves travailleurs sociaux bénéficient à des degrés divers d'aides financières pendant leur formation.

Ces aides s'imputent sur le budget des Établissements et Services ou sur le Budget de l'État. Le budget des Établissements supporte déjà la charge des formations en cours d'emploi (5050 T.S.) et des contrats formation (500 contrats portés à 700 en 1982). Le budget de l'État supporte les rémunérations de formation professionnelle (2800 stagiaires), les bourses des travailleuses familiales (875) et les bourses d'État dont le montant est désormais aligné sur les bourses universitaires (5470 élèves).

La prise en charge d'une rémunération égale au SMIC pendant les stages, même limitée aux boursiers d'État et aux élèves ne bénéficiant actuellement d'aucune aide financière, supposerait chaque année une dépense supplémentaire de 243 millions de francs imputés sur les finances de la Sécurité Sociale et de l'Aide Sociale. Cette aide nouvelle représenterait une progression de 74 % par rapport à l'ensemble des aides (320 millions) actuellement consenties.

Pour le Ministère des Affaires Sociales il apparaît d'ailleurs nécessaire de consacrer par priorité les efforts financiers de la collectivité à la qualification des personnels non formés en situation d'emploi, et cela par le moyen du contrat formation ou de la formation en cours d'emploi.

Information parue dans TRAVAIL SOCIALE N°0.

En 1981/82, la Coordination Nationale des T.S. en Form. réclamait avec l'appui des organisations syndicales C.G.T. et C.F.D.T., avec le soutien d'élus de gauche, une garantie de ressources égale au SMIC.

Entre les T.S.F. et le Ministère il est à craindre que le courant ne puisse passer !

INFORMATIONS

NOUVELLES REVUES

— «Cahiers de Pratiques Sociales» Revue de Pratiques Sociales Association loi 1901, 27 rue Cornet 93500 PANTIN. Tél (1) 845 94 01 Parution trimestrielle - N°1 Automne 1982.
— «Travail Social» — Publication du Bureau des Liaisons Sociales — 5, avenue de la République 75541 PARIS CEDEX 11 — Tél (1) 805 91 05 - Bimensuel — N°0 du 15-09-1982. Ce numéro «0», diffusé à 4500 ex., s'engage à faire paraître cette revue si les Travailleurs sociaux jugent positive cette initiative.

SYNDICATS

Les élèves infirmiers psychiatriques lancent un appel à tous les travailleurs sociaux en formation pour une manifestation nationale fin novembre sur la base des revendications de statut, de bourses, de salaires, de droits syndicaux...

Le CRCSASCER (C.F.D.T.) appuie cette initiative dont la concrétisation n'est pas encore arrêtée. Des réunions préalables détermineront le degré de mobilisation des T.S. en formation et l'opportunité de cette manifestation. Pour tous renseignements Tél. CRC (1) 887 67 59.

SUCCOMBEZ A LA TENTATION !

Ce premier numéro vous a plu, bien sûr ! Vous rêvez secrètement de contribuer à la grande aventure du PEPS. Soutenir financièrement la revue ne vous suffit pas. Vous aimeriez participer de façon plus active. Mais comment vous y prendre ?
Vous ne vous connaissez aucun don. Allons, ne soyez pas modestes ! Et réfléchissez donc un peu :
Si vous savez :
— remplir un coupon d'abonnement
— signer un (ou plusieurs) chèques
— délirer sur l'individuation intégrée ou l'analyse transactionnelle
— faire la mousse au chocolat
Si vous possédez :
— une résidence secondaire pouvant accueillir les (bientôt) célèbres séminaires de PEPS
— des crayons de couleur, un appareil photo, un magnétophone, un jeu de tarot et savez vous en servir

VOUS NOUS INTÉRESSEZ

Si, de plus, vous avez envie : — de vous brancher avec votre collègue de secteur, mais ne savez comment vous y prendre, PEPS vous offre un prétexte en or pour réaliser votre rêve secret en créant un nouveau collectif dans votre région.

— de sortir de la grissaille du social : profitez de la tribune que vous offre PEPS pour faire connaître vos talents en écrivant des articles.

— de nous faire plaisir : pour Noël (ou son anniversaire) offrez un abonnement PEPS en paquet cadeau à votre chef de service.

Alors, n'hésitez plus...

Rejoignez nous, et dans 20 ans, vous pourrez dire : «J'Y ÉTAIS...»